

**EN SUPPLEMENT: TEKHNÉ**

# **LA CITE**

**ARCHITECTURE**

**URBANISME**

**ART PUBLIC**

**REVUE  
MENSU  
ELLE D'  
INFORMA  
TION ET  
DE TECH  
NIQUE**

**N° 2 - 1928 - PRIX : 4 FRS**

# **LA CITE**

---

REVUE MENSUELLE BELGE  
D'ARCHITECTURE, D'URBA-  
NISME, ET D'ART PUBLIC

# **& TEKHNE**

---

SUPPLEMENT D'INFORMA-  
TION ET DE TECHNIQUE

**Organe de la Société Belge des Urbanistes  
et Architectes Modernistes (S. B. U. A. M.)**

---

**SIÈGE DE LA REVUE : BRUXELLES, 10, PL. LOIX**

**DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR : R. VERWILGHEN, ING. C. C.**

**SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : EMILE HENVAUX**

**RÉDACTEURS : J. DE LIGNE, architecte, Bruxelles - J. J.**

**EGGERICKX, architecte, Bruxelles - H. HOSTE, architecte,**

**Bruges - L. VAN DER SWAELMEN, architecte-paysagiste-**

**urbaniste, Bruxelles - J. M. VAN HARDEVELD, Amsterdam.**

---

**Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de  
leurs articles. - Il sera rendu compte dans "LA CITÉ" de tout  
ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la revue.**

---

**ABONNEMENTS : Belgique : 35 francs. Étranger :**

**50 francs ou 10 belgas. - Le numéro : 4 francs,**

**Compte Chèques Postaux revue "LA CITÉ" N° 166.21.**

**Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies.**

**Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, Coudenberg, 58-62, Bruxelles.**

# TEKHNE

SUPPLÉMENT MENSUEL D'INFORMATION & DE TECHNIQUE

DEUXIÈME ANNÉE (NOUVELLE SÉRIE) - 1928. - NUMÉRO 2

## NOTES SUR L'ÉQUIPEMENT URBAIN

L'« ameublement » de la rue est un chapitre essentiel de tout traité d'urbanisme; aussi bien est-ce une question dont ne se peut désintéresser une ville qui grandit, qui se renouvelle, qui vit, en définitive. On peut envisager le problème de l'équipement urbain en rapport avec une ville (ou avec un quartier de ville) aménagée et organisée suivant les exigences actuelles : tracé des artères, leur répartition, zoning, etc. Mais assurément la question est tout aussi capitale si elle s'applique à la ville courante de nos pays — celle que les urbanistes connaissent pour en avoir examiné les maux (et proposé, sans guère de succès, les remèdes) — celle aussi que les citoyens subissent ou supportent, faute de mieux, ou par ignorance, ou par négligence...

Si l'on veut mettre quelque méthode dans l'examen de l'équipement urbain, on remarquera aisément qu'il répond à deux destinations générales : 1° le confort de la rue, proprement dit; 2° la police ou discipline de la rue. Ces divisions ne peuvent d'ailleurs être démarquées, en pratique, avec rigueur.

1° Le confort de la rue. L'urbanisme, science moderne, a fixé les bases normales, utilitaires et esthétiques, du tracé des rues et des artères. La proportion est connue de largeur des voies circulatoires de

tout mode en rapport avec la hauteur ou la capacité des immeubles bordant ces voies. Les zones de recul, de plantation — dans les quartiers résidentiels — dans les quartiers d'affaires, d'administration, les voies de circulation pédestre, véhiculaire, sont entre maints autres détails, les éléments fournis avec précision par l'urbaniste.

C'est donc sur cet ensemble qu'il y a lieu d'envisager l'appropriation du confort : il reste bien à « meubler » la rue.

a) Les appareils d'éclairage public à mentionner en premier lieu. Ils sont, en effet, la première tentative faite en matière d'équipement urbain, et leur origine remonte à plusieurs siècles. On sait qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, par exemple, les rues de Paris étaient éclairées par de rares lampes à huile, suspendues à des cordes, tendues d'un pignon au pignon opposé. Benjamin Franklin fut le premier à se soucier de l'éclairage nocturne des rues de Philadelphie. D'une manière générale, les appareils d'éclairage public, en Amérique, furent alimentés successivement à l'huile (whale oil, puis mineral oil), au gaz (dès le XIX<sup>e</sup> siècle). C'est en 1879 qu'on vit apparaître les premières lampes électriques à arc, qui durèrent jusqu'à une époque toute récente.

Ce système est d'ailleurs encore utilisé

dans de nombreuses villes européennes, où l'éclairage public continue de recevoir des solutions fort anciennes, insuffisantes et coûteuses. Il y a beaucoup à redire aussi sur la forme désuète — sinon grotesque — donnée aux appareils d'éclairage public, en de nombreuses villes importantes de Belgique, et d'ailleurs. Mais c'est aux Etats-Unis que l'étude du renouvellement — utilitaire et esthétique — de ces appareils a été poussée avec la plus grande rigueur scientifique, par des spécialistes autorisés et en vue de la plus grande généralisation. A l'heure actuelle, en effet, on peut dire que toutes les villes américaines, de quelque importance, possèdent un système d'éclairage nocturne parfaitement mis au point, et adapté aux exigences modernes. Des solutions ingénieuses de combinaisons des appareils d'éclairage avec d'autres éléments de l'équipement urbain (tels que contrôle du trafic, indication des voies et directions, etc.) ont été réalisées.

b) Dans cette même catégorie du « confort de la rue » se rangent aussi, et en second lieu, les **édicules** ou **châlets** de **nécessités**, latrines publiques, etc.

Ce n'est que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que furent conçus et réalisés les premiers édicules de ce genre. En Angleterre, G. Jennings eut le premier l'idée des installations sanitaires publiques, placées en sous-sol; mais cette idée ne fut couramment réalisée que vers la fin du siècle dernier. Aujourd'hui, la plupart des villes anglaises de 15,000 habitants et plus, possèdent leurs installations souterraines.

Aux édicules précédents, on peut joindre — ou combiner s'il y a lieu — les **aubettes** et **kiosques** de tout genre : ceux d'utilité publique tels que : aubettes de stationnement, cabines téléphoniques, châlets de repos, aubettes de renseignements, abris divers, bancs, fontaines, etc. D'autres édicules seraient réservés au commerce, tels que vente des journaux, des billets de spectacles, etc., aubettes publicitaires, etc.

Enfin, cette liste ne serait complète que si l'on y ajoutait les accessoires plus réduits, mais essentiels, tels que : indication des rues

et directions, indications renseignant les postes de secours, de police, d'incendie, les bureaux de Postes, de Télégraphe, de tourisme, direction et stationnement des divers moyens de transport (tramways, métros, autobus, taxis), sans oublier les horloges, boîtes aux lettres, et même les plaques numérotant les maisons, ainsi que les divers accessoires occasionnels : mâts, poteaux, plaques diverses, etc.

D'ingénieuses combinaisons de plusieurs de ces éléments peuvent donner lieu à des solutions d'« ameublement urbain » fort intéressantes — utilitairement et esthétiquement.

2) La police ou discipline de la rue est une question qui n'est plus discutée dans les cités d'outre-Atlantique. On s'attache à lui donner une application fructueuse, et l'on n'hésite pas à confier ces soins à des techniciens spécialisés. Il s'agit, en effet, d'organiser la « vie dans la rue », et d'assurer par là, en même temps qu'un maximum de liberté aux usagers, un rendement circulatoire parfait et la plus grande sécurité pour tous.

Ici trouvent place, en premier lieu, les appareils indispensables à la réglementation circulatoire, tels que : plaques et poteaux indicateurs de caution, signaux de contrôle, signes avertisseurs, bornes de virage et démarcations diverses, sémaphores, cabines de surveillance, etc.

Ensuite viennent les appareils et édicules réservés aux secours en cas d'accidents : postes de croix-rouge (comportant chambre de repos, civières, accessoires médicaux de première nécessité, pansements, etc.); boîtes et postes d'incendie, les premières contenant un avertisseur relié au poste central du district ou quartier, les seconds comportant en outre un outillage élémentaire d'extinction. Est-il nécessaire de dire que ces divers éléments devront être tenus en parfait état de fonctionnement, et aussi suivre le cours des perfectionnements divers que ne cesse d'apporter la science des ingénieurs spécialisés.

Après ce schéma d'une classification des appareils d'équipement urbain, il paraît sans

doute intéressant d'envisager quelques points du problème du renouvellement de ces appareils, de leur « modernisation », points qui ont été étudiés minutieusement aux Etats-Unis, et souvent résolus avec beaucoup d'a-propos, en tenant compte à la fois de l'emplacement, de la destination et de la construction des appareils, en vue de leur meilleur rendement.

Pour ce qui concerne les appareils d'éclairage, il ne peut être question de préciser les différents cas et la manière de les résoudre — en quelques lignes — mais voici les directives générales, sur lesquelles se basent ordinairement les travaux des spécialistes américains :

L'emplacement des appareils d'éclairage est conditionné, en premier lieu, par l'importance et la qualité de la rue ou artère envisagée, par ses proportions : voie à grande circulation, rue commerçante, ou artère résidentielle; son profil : zone de recul, plantations, etc. Du même coup, et suivant le cas envisagé, il faut tenir compte de la force

éclairante pouvant compenser une diminution dans le nombre des appareils. L'étude des moyens existants, des divers systèmes adoptés par les municipalités prospères et progressistes doit être approfondie. L'éclairage par suspension, sans poteaux, préférable dans le cas de rues anciennes et étroites; le système à poteaux, qui offre le meilleur rendement actuellement, mais qui doit être modernisé (et c'est à quoi on s'est appliqué en Amérique). On a rejeté définitivement l'éclairage, trop imparfait, qui consiste dans l'application des consoles-réverbères aux façades.

Enfin, mieux que toute dissertation, le tableau suivant résume assez exactement les nombreuses études d'observation faites par les ingénieurs municipaux d'Amérique : ce tableau met en rapport l'importance de la ville envisagée, la qualité de la rue à éclairer, le mode d'éclairage à adopter, la force dépensée et l'emplacement préférable (il s'agit exclusivement de l'éclairage par poteaux).

Population de la ville	Qualité de la rue	Force éclairante par appareil (en lumens)	Hauteur de la source lumineuse	Espacement des poteaux	Disposition des poteaux
Plus de 100.000 hab.	rue commerçante à circulation très intense	15.000 à 50.000	18 à 25 pieds	100 à 150 pieds	opposés vis-à-vis
	» Artères à grand trafic	10.000 à 15.000	15 à 20 pieds	100 à 150 pieds	oppos. ou alternés
	» Allées résidentielles	2.500 à 4.000	13 à 20 pieds	125 à 200 pieds	alternés
de 30.000 à 100.000 h.	» Rues banales	1.000 à 2.500	16 à 20 pieds	200 à 300 pieds	d'un seul côté
	Rue commerçante à circulation très intense	10.000 à 30.000	15 à 20 pieds	80 à 125 pieds	opposés
	» Artères à grand trafic	6.000 à 15.000	15 à 20 pieds	100 à 150 pieds	alternés
	» Allées résidentielles	2.500 à 4.000	13 à 20 pieds	125 à 200 pieds	alternés
	» Rues banales	1.000 à 2.500	16 à 20 pieds	200 à 300 pieds	d'un seul côté

Quant à la construction des appareils d'éclairage modernes, il semble que l'emploi du béton se généralise assez rapidement, étant donné que le système par poteaux tend à faire disparaître complètement les systèmes par suspension et par consoles. Le poteau proprement dit joue donc un rôle important dans la question de l'éclairage, et à

sa construction économique se sont attachées de nombreuses firmes spécialisées. Il faut citer comme une des plus caractéristiques la « Manufacture of Hollowspun Concrete Street Lighting Standards » dont voici le procédé de construction : l'armature métallique du poteau est placée dans un moule, lequel, rempli de béton, est soumis

à un mouvement de rotation très rapide autour de son axe. Cette opération a pour but de projeter vers la surface longitudinale extérieure du poteau les corps lourds se trouvant dans le mélange bétonneux, en même temps que se forme automatiquement le vide axial réservé au passage du câble électrique. Ainsi est obtenu un profil mécanique régulier, approprié au mélange très consistant du béton employé, et donnant une épaisseur suffisante à l'enveloppe qui entoure l'armature et la protège de l'air et de l'eau. De même, le conduit qui passe au centre du poteau, et réunit le socket au câble souterrain, est lui-même aussi protégé. Toutefois le réglage de la rotation et du mélange bétonneux est opéré soigneusement de manière à obtenir un diamètre d'encombrement aussi restreint que possible, un poids total qui ne dépasse pas les limites d'une mise en place aisée, et un prix de revient normal. En outre, la firme qui construit ces appareils s'est souciée de leur donner une forme rationnelle et simplifiée.

Un autre perfectionnement apporté dans la construction des appareils d'éclairage publics est la lampe à distribution asymétrique de lumière, qui permet de répartir judicieusement l'éclairage. Ainsi, un appareil placé en bordure du trottoir projettera un faisceau lumineux inégal, plus intense vers la voie circulatoire, et plus faible vers le trottoir même. Ce système permet en outre de récupérer l'énergie lumineuse habituellement perdue en hauteur, et de la diriger vers la voie circulatoire. Dans ce cas aussi, les firmes particulières rivalisent d'ingéniosité, et ne cessent d'apporter des perfectionnements nouveaux.

Un mot sur la question des édicules et châlets de commodités, ou latrines publiques. Leur répartition, leur importance seront généralement dictées par la densité de la population passagère du quartier qu'ils ont pour but de desservir. Un minimum doit être assuré d'abord en vue d'un confort élémentaire. Quant à l'emplacement préférable, il est — surtout dans les artères et carrefours congestionnés — strictement lié (ainsi

que le mode d'exécution : à niveau, en sous-sol, ou combiné avec la construction particulière) à la place disponible.

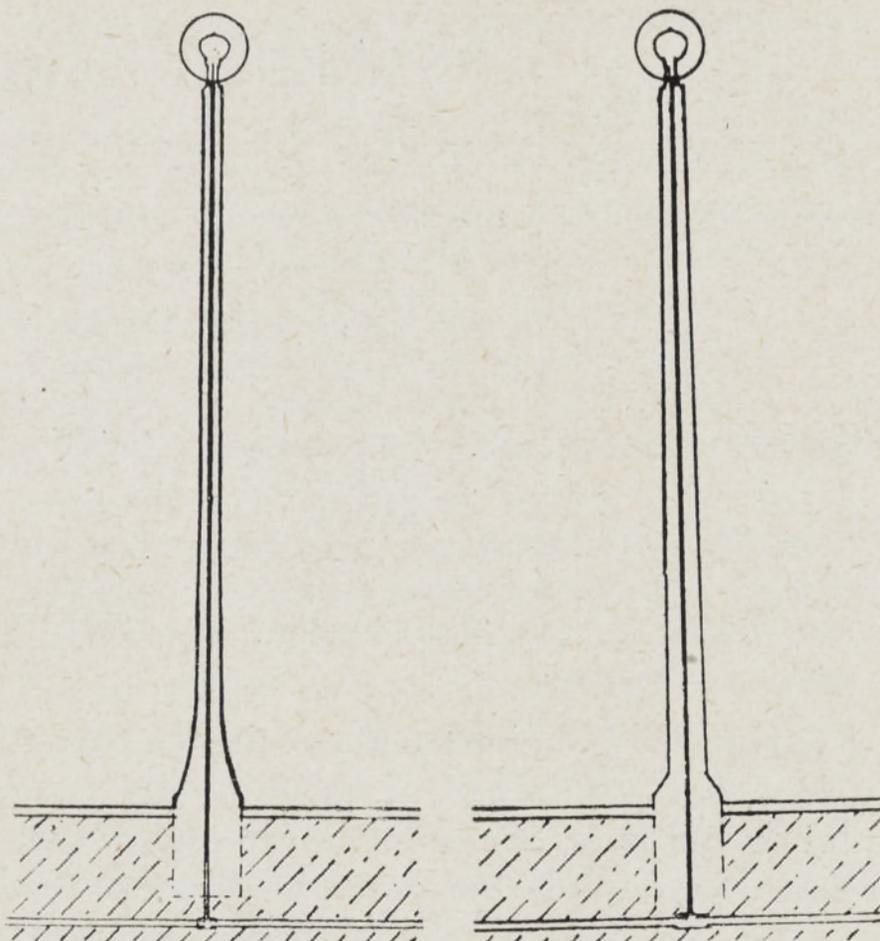
Cependant les techniciens américains accordent leur préférence pour l'installation au niveau du sol — dans tous les cas où sa réalisation est possible — ce système étant plus sain, plus économique, et n'occasionnant pas, entr'autres tâches, l'évacuation des eaux usées, par des pompes coûteuses et nécessitant beaucoup d'entretien.

Voici le programme d'un châlet de commodité public assez complet, réalisé par la municipalité de New-Allentown P. A. :

Côté dames : cabine téléphonique, table mobile, étal d'articles de toilette, nettoyage des chaussures, fontaine d'eau potable, trois chambres de repos (payantes) renfermant chacune : table, fauteuil, double lavabo, esuie-mains, glace, et W. C.; 6 W. C., dont un plus vaste, contenant bain de siège; 6 lavabos distribuant eaux chaude et froide.

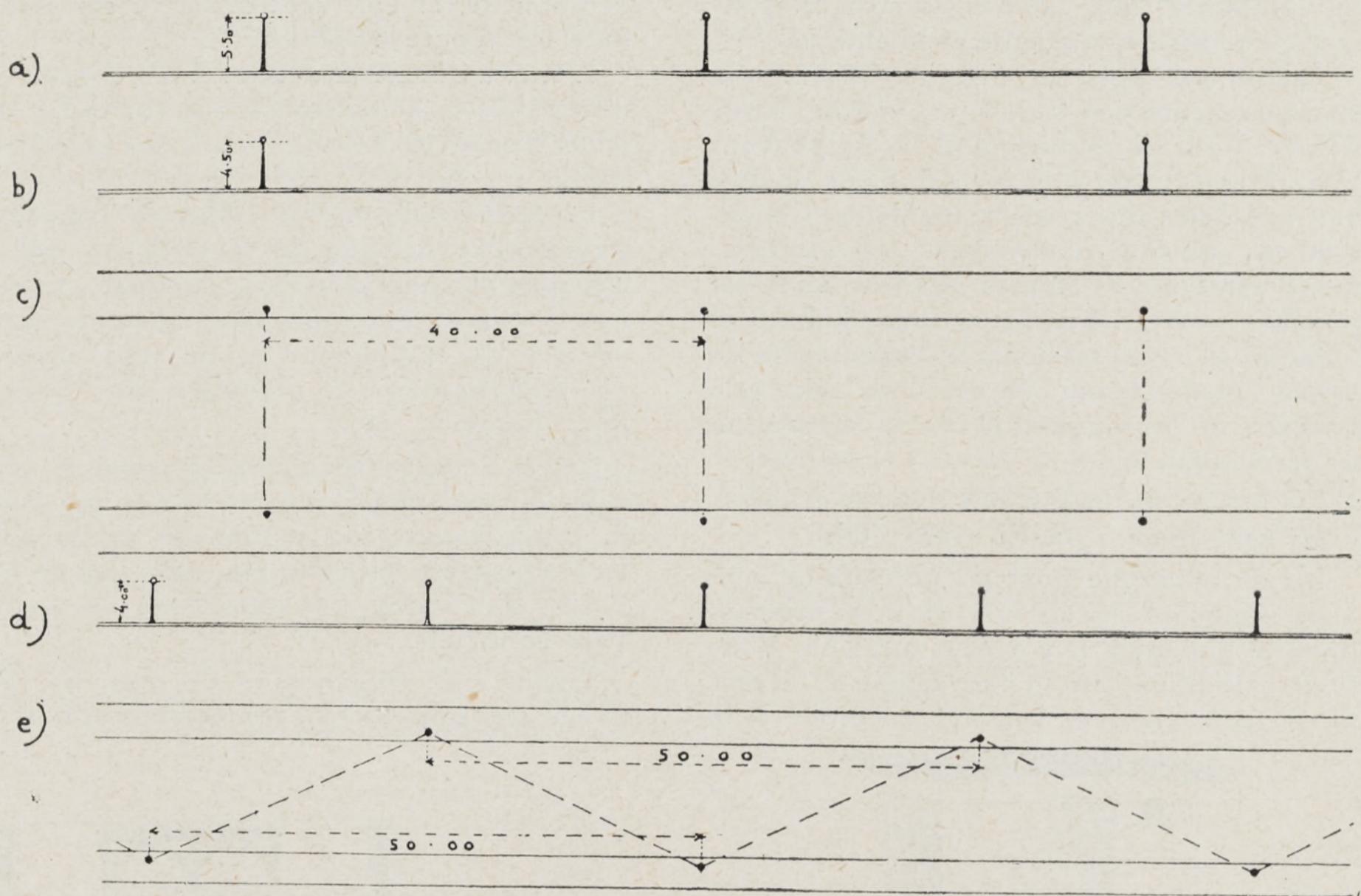
Chambre de la préposée, avec siège, boîte de secours, et divers accessoires.

Côté hommes : Cabine téléphonique, table mobile, nettoyage des chaussures, deux



Profil schématique d'un appareil d'éclairage urbain à poteau métallique.

Profil schématique d'un appareil d'éclairage urbain à poteau en béton.



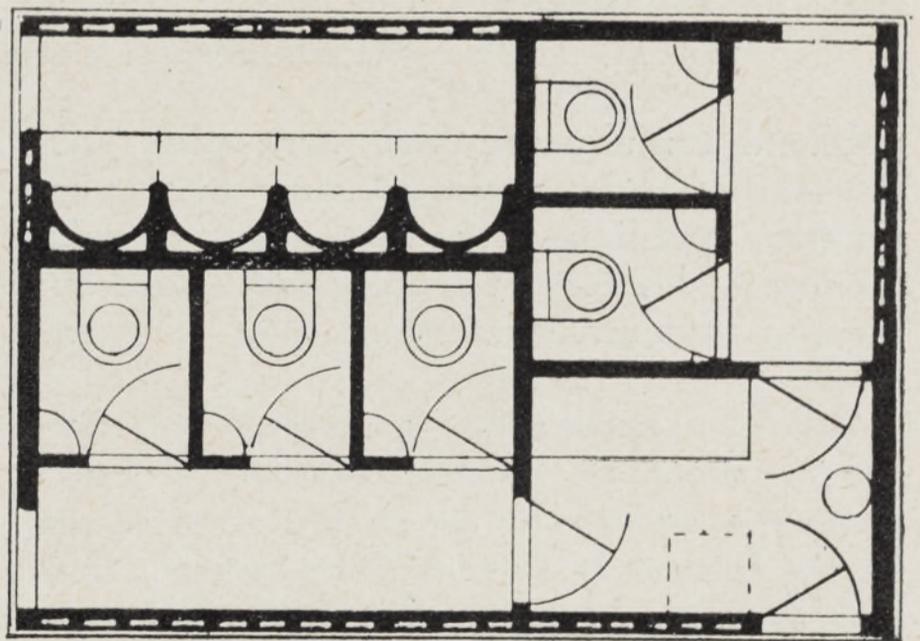
Comparaison de différents modes d'éclairage électrique urbain.

a) artère commerçante de grande importance (schéma d'élévation. Hauteur de la source lumineuse : 5 m. 50 environ); b) artère à grand trafic (hauteur de la source lumineuse : 4 m. 50 environ); c) schéma d'emplacement des appareils dans les deux artères précédentes; d) voie résidentielle simple (hauteur de la source lumineuse : 4 m. environ); e) schéma d'emplacement des appareils dans la voie résidentielle.

fontaines d'eau potable, chambre de repos, 8 W. C. dont un plus vaste contenant bain de siège, 20 lavabos distribuant eaux chaude et froide, 12 urinoirs.

Il n'est guère possible de signaler les innombrables perfectionnements apportés récemment à l'équipement des installations sanitaires publiques, entr'autres les appareils de fermeture automatique, les collecteurs placés aux serrures des W. C., etc. Mais il faut mentionner le fait que de nombreuses municipalités américaines défendent à la publicité l'accès des installations sanitaires publiques, ce qui est un réel progrès.

Un mode semblable de répartition par quartiers soumis à une population passagère intense doit être adopté, d'une manière générale, pour les kiosques et aubettes livrées



Plan d'une installation sanitaire moyenne (18 m<sup>2</sup>), comportant : a) groupe de 4 urinoirs; b) 2 W. C. hommes; c) 3 W. C. dames; d) local de la préposée (armoire sanitaire, banc de repos, etc.).

au commerce, aux cabines diverses d'agences, de tourisme, de renseignements, etc.

Quant aux abris et aubettes placés aux stationnements des tramways, métros, autobus (et dont les municipalités ne se peuvent désintéresser) ils sont évidemment soumis aux nécessités des réseaux exploités. Cependant il convient d'envisager un emplacement combiné — toutes les fois qu'il est possible — avec d'autres édifices publics et notamment aux carrefours et croisements de lignes, pour autant, encore une fois, que l'espace et la commodité de la circulation le permettent.

De même, les indications de rues et directions sont dictées par le tracé établi \*.

Même remarque pour les poteaux ou plaques indiquant les secours, stations diverses d'utilité publique. Il y a lieu, toutefois, d'attirer l'attention sur le fait que trop d'emplacements en vue, souvent accordés à la

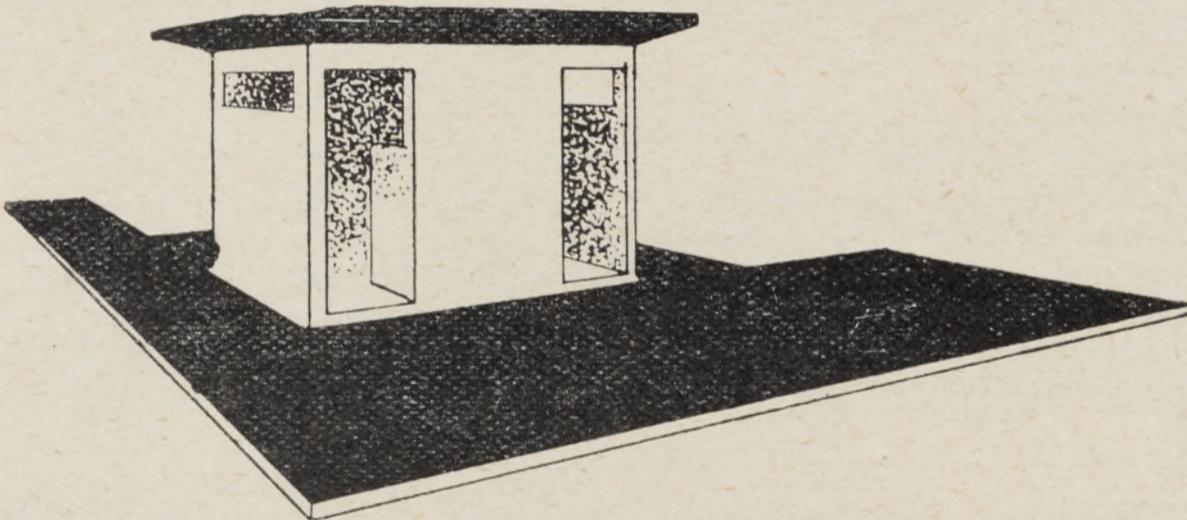
la publicité, si l'on veut éviter la confusion avec les appareils publics.

L'emplacement des appareils et édifices nécessaires à la réglementation du trafic est généralement dicté par l'ordre des points en conflit :

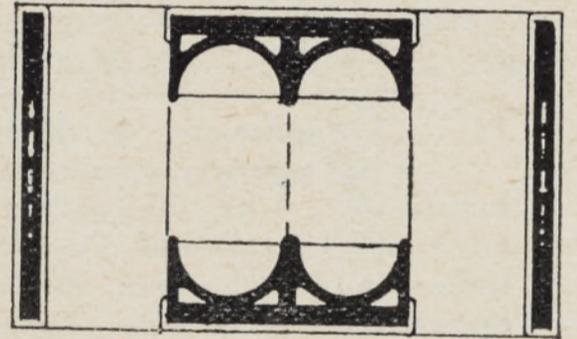
Carrefours importants contrôlés (signaux, sémaphores, cabines de surveillance, etc.). Croisements non contrôlés (poteaux, signes avertisseurs); zones spéciales (plaques indicatrices de stationnement, de sens unique, de ralentissement à proximité des écoles, jeux, hôpitaux, etc.).

Enfin, l'emplacement des appareils et édifices de secours urbains est déterminé, pour la Croix-Rouge, par la densité de population passagère et celle du trafic, pour les postes d'incendie, par répartition des quartiers construits.

Quant à la construction de tous ces éléments qui composent l'équipement urbain, il



Un groupe de 4 urinoirs (croquis d'élevation)



Plan du groupe des 4 urinoirs (superficie : 6 m<sup>2</sup>; hauteur maxima : 2 m. 50.).

publicité tumultueuse, devraient plus judicieusement être réservés aux indications d'utilité publique. Il est aussi possible d'émettre des restrictions précises quant aux formes, couleurs, dimensions dont peut user

\*Certaines municipalités américaines ont placé les indications de voies et directions à l'angle même des croisements sur la face verticale des pierres bordant le trottoir. Cette mesure, appliquée dans les banlieues résidentielles, où il ne faut pas craindre les importants stationnements de croisement, est très suggestive et fort économique d'application, à condition qu'elle soit nettement exécutée.

est assuré qu'on ne pourra l'envisager d'un point de vue économique sans les plus rigoureuses méthodes de standardisation. En outre, ces méthodes permettront seules d'atteindre à un aspect d'unité indispensable non seulement à l'esthétique de la rue, mais encore à son rendement utilitaire.

Non seulement il est nécessaire de standardiser les appareils isolés (appareils d'éclairage, de signalisation, avertisseurs divers, etc.), mais il y a lieu encore de créer des éléments-types dans les appareils combinés aussi bien que dans les édifices et aubettes. Dans cette dernière catégorie, par exemple, on décomposera, s'il s'agit d'édi-

cules sanitaires, l'ensemble en le plus grand nombre d'éléments capables d'être standardisés, depuis les appareils sanitaires mêmes jusqu'à la menuiserie, vitrerie, plaques indicatrices, etc. S'il s'agit d'aubettes commerciales, sièges, vitrines, chauffage, enseignes sont autant d'éléments à standardiser.

En matière de construction en béton la standardisation apportera plus d'économie encore, par la facilité des coffrages.

Matériaux, formes, couleurs seront systématisés pour l'économie, le « fonctionnement » et l'aspect de la rue. Systématisation indispensable surtout dans les appareils de réglementation du trafic\*, et qui doit avoir pour tâche d'éviter la confusion avec les accessoires utilisés par la publicité.

Les méthodes de standardisation doivent cependant permettre — à condition de servir les exigences utilitaires — la combinaison économique de plusieurs éléments ac-

cessoires de voirie. Ainsi, par exemple, il serait ingénieux de pouvoir accroître ou diminuer l'importance et les services d'un édi-

\*Faut-il à ce sujet signaler la maladresse dont fait preuve la ville de Bruxelles dans l'utilisation de ses nouveaux appareils « sens interdit ».

Un appareil rouge sert à la langue française; un noir à la langue flamande : aux chauffeurs de savoir que rouge et noir veulent dire exactement la même chose... En matière de trafic urbain, il faut avoir des vues plus larges et plus précises. En outre, le verso de ces plaques est utilisé par la publicité et le rouge et le noir sont encore utilisés!... Trois grossières erreurs qui feraient sourire les techniciens étrangers et qui témoignent qu'une administration de capitale veut se passer de spécialistes avertis. Ainsi ces appareils nouveaux, de forme rationnelle et susceptibles d'un rendement parfait, voient leur efficacité considérablement réduite.

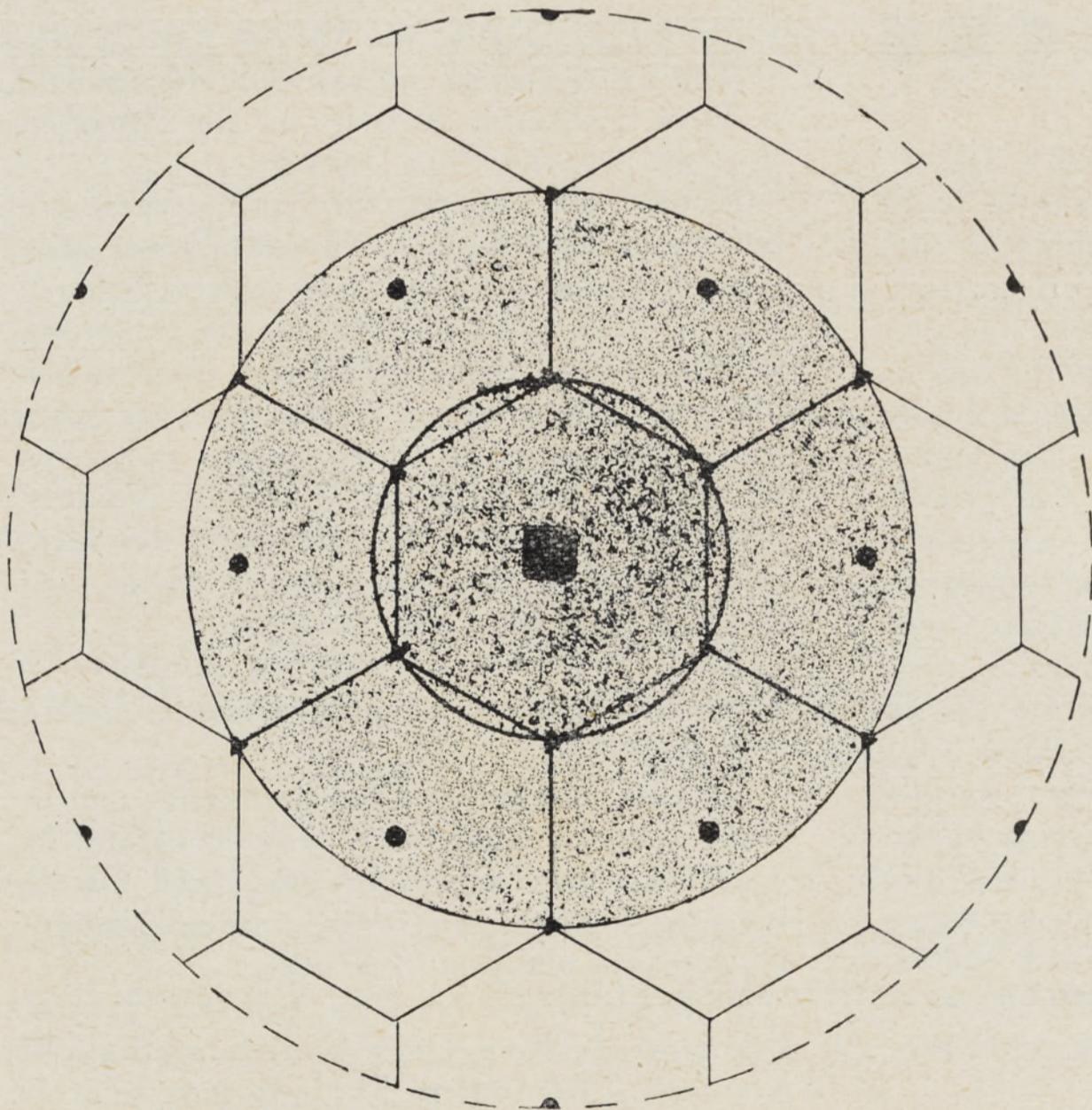


Schéma théorique de la répartition des stations sanitaires dans un centre urbain, en rapport avec la densité de population passagère.

■ Station principale complète (6 W. C. dames 4 W. C. hommes, lavabos et urinoirs, local de la préposée, chambre de repos, accessoires divers).

● Station plus réduite : 2 ou 3 W. C. dame; 2 W. C. hommes; 4 urinoirs; lavabos ad. lib.

▲ Groupe restreint de 3 à 4 urinoirs.

cule de commodité, par l'adjonction où le retrait d'un nombre donné d'éléments standards.

Il resterait à résoudre, devant les cas d'application pratique, la question de savoir s'il y a lieu de disperser ou de combiner aux centres importants les divers éléments d'équipement urbain. La possibilité de telles combinaisons n'existe pas toujours dans l'emplacement. En outre, l'importance de la construction peut prendre des proportions nuisibles au trafic comme à la circulation pédestre.

Au nombre des moyens que peut posséder une municipalité pour financer l'entreprise du renouvellement de l'équipement urbain vient en bonne place la location ou la cession moyennant redevance, d'aubettes et de kiosques, soit pour la vente de jour-

naux, revues, billets de spectacles, soit comme agences de renseignements de Sociétés de transport, soit encore pour la vente d'articles de toilette ou pour le nettoyage de chaussures (dans les édicules sanitaires complets). Il y aurait aussi la location de panneaux et d'aubettes publicitaires.

Répétons, cependant, combien il importe que l'unité règne, pour l'esthétique de la rue, dans ces divers éléments. La ville intéressée aura tout avantage, non seulement à accorder concession d'emplacements, mais à construire elle-même l'ameublement de ses rues et artères, d'après des projets parfaitement mis au point, standardisés et d'aspect adéquat. Les édicules et appareils cédés aux particuliers seront subordonnés par une réglementation précise au bon fonctionnement des édicules et appareils d'intérêt général.

## CONFÉRENCES

BRUXELLES. SECTION D'ART DU P. O. B. — La conférence que donna le jeudi 26 avril à la Maison du Peuple, notre distingué confrère, l'architecte V. Bourgeois, professeur à l'I. S. A. D., a obtenu un succès considérable. Une documentation abondante et choisie avec soin, des données précises, des chiffres, des plans, des statistiques, des photos ont renseigné sur l'esprit qui a accompli, en Allemagne, l'étonnante exposition de Stuttgart, recherche et comparaison sincère de méthodes constructives d'habitation, et surtout sur l'adaptation prodigieuse, ordonnée avec méthode, de la grande cité francfortoise, où une saine politique a permis à des spécialistes avertis d'aborder dans une ampleur insoupçonnée l'organisation technique et esthétique d'une ville ancienne considérable. C'est en propageant de tels efforts qu'on pourra hâter, chez nous, l'élan décisif de l'urbanisme et de l'architecture, à quoi est liée la santé morale et matérielle de tous.

### L'ESPRIT NOUVEAU VIENT DU NORD

Tel est le sujet qu'exposait récemment, à la « Lanterne Sourde », de Bruxelles, le poète français Paul Dermée.

Nous n'oserions pas dire qu'il convainquit beaucoup d'auditeurs (nous n'entendîmes pourtant que deux ou trois contradicteurs) mais il nous plaît en tout cas de remarquer le sens assez captivant de son observation. Est-il étonnant qu'un poète, épris de notre vie « mécanique », d'expression collective ait signalé ces faits, qui frappent d'ailleurs beaucoup d'esprits : la supériorité des races, des tempéraments nordiques dans leur adaptation à cette vie moderne.

Paul Dermée a défendu en poète — en humoriste parfois — son opinion. L'a-t-il bien défendue ?

Et puis, quelqu'un s'est demandé quel intérêt pouvait avoir une telle constatation.

Hélas, nous nous doutons bien qu'elle n'en aura guère, au moins immédiatement. Et pourtant elle peut être utile.

Il semble que si l'on pouvait préciser l'opinion de Paul Dermée on aboutirait facilement à démontrer l'impuissance relative,

# LACITE

ARCHITECTURE • URBANISME • ART PUBLIC

---

ANNÉE 1928

VOLUME VII

NUMÉRO 2

## QUELQUES LOGEMENTS A VIENNE DEPUIS 1923

La ville de Vienne, qui a vu siéger dans ses murs le dernier Congrès International de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes, possède une civilisation qui se perd dans la nuit des temps.

Déjà sous l'empereur romain Claude, les légions campèrent sur son emplacement actuel, et y érigèrent le Castel Vindobona, d'après lequel la cité fut nommée. Le nom de Vienne apparaît pour la première fois dans les chroniques de l'an mille.

Son développement urbain a été fortement entravé par le fait que Vienne est restée forteresse jusqu'à une époque relativement récente. Aussi fallait-il construire en hauteur, vu que l'espace nécessaire à l'expansion de la capitale faisait défaut; il y a soixante-dix ans on y élevait déjà des maisons de six étages.

Ce ne fut que vers 1859 qu'un décret impérial autorisa le démantèlement des murs d'enceinte, ainsi que des bastions et fortifications. Dès lors la ville moderne put s'étendre rapidement en dehors de ses limites anciennes pour devenir une des cités les plus vivantes et les plus belles de l'Europe Centrale.



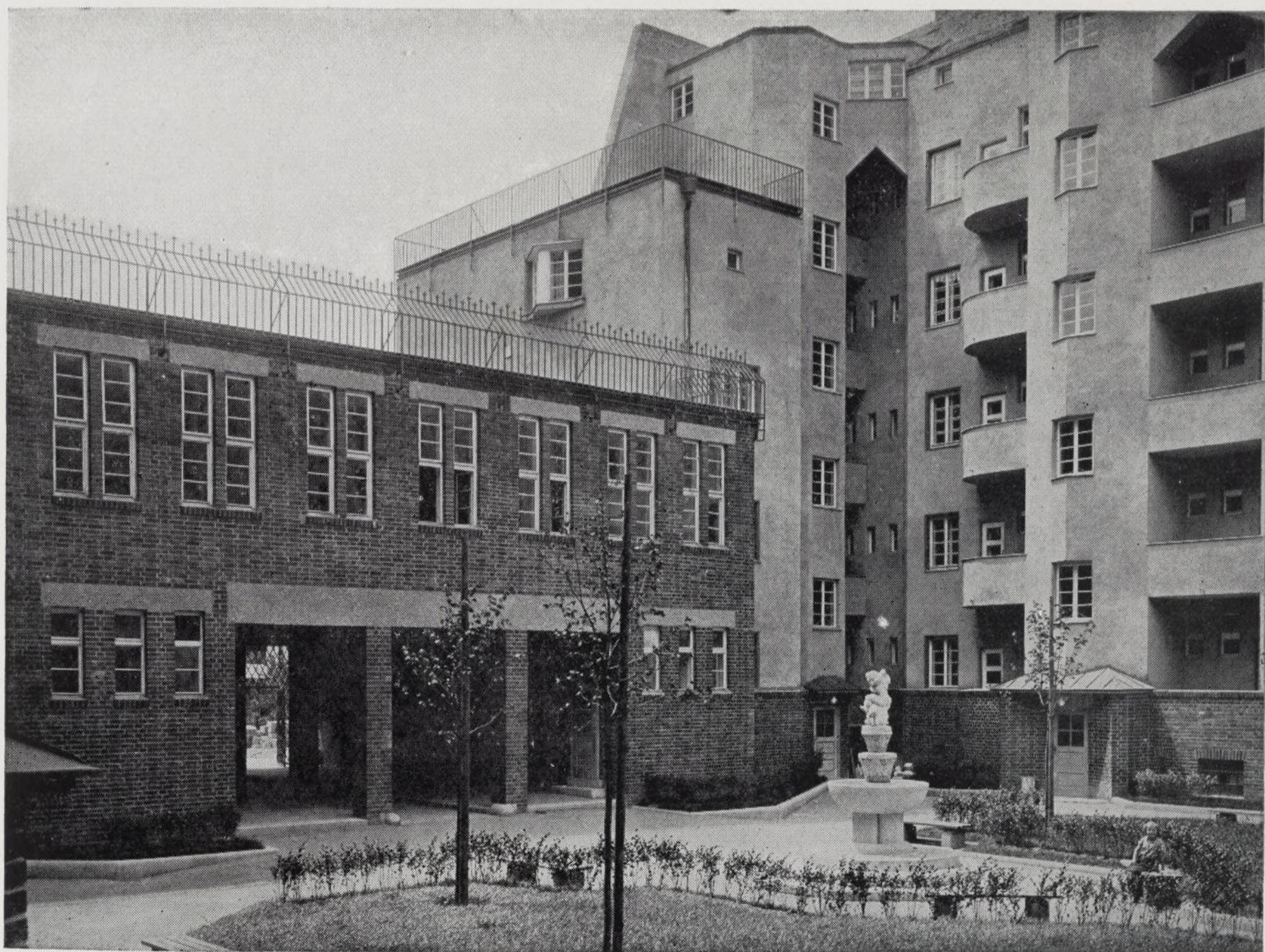
Vienne ■ X<sup>E</sup> District ■ Immeuble à appartements pour classes moyennes ■ Arch. Professor Theiss et Jaksch



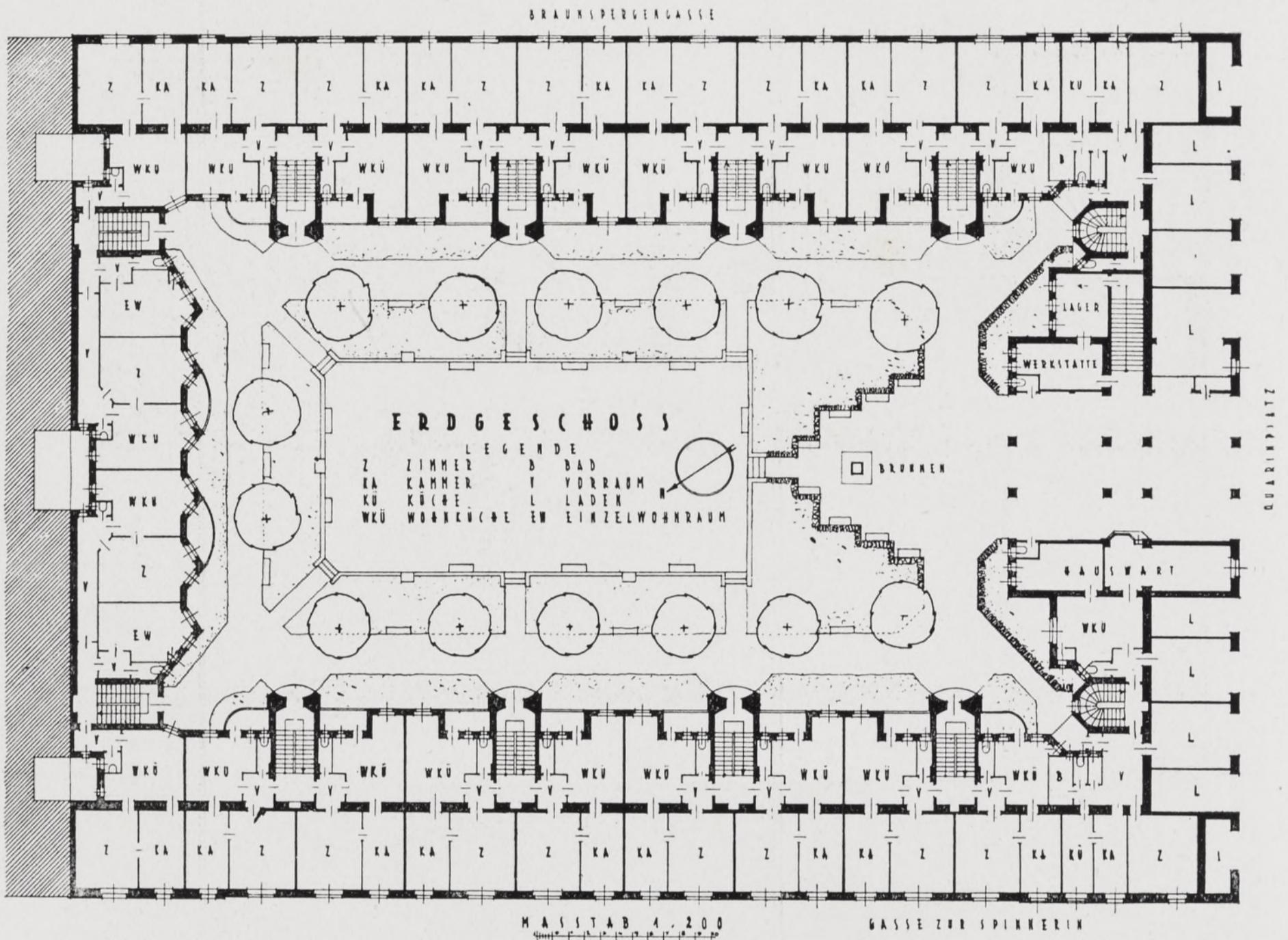
Souvent cependant les nouvelles constructions manquaient d'homogénéité et surtout d'un plan d'ensemble harmonique, ce qui faisait ressembler les rues à une carte d'échantillons.

En Autriche, à Vienne plus encore qu'ailleurs, les temps n'étaient pas favorables au placement des capitaux dans l'industrie du bâtiment. Si beaucoup d'habitations changèrent de propriétaire, peu furent construites grâce à l'initiative privée.

Ville fortifiée, comptant déjà des millions d'habitants, sans que les moyens rapides de transport à traction électrique fussent introduits encore, il fallut construire en hauteur; ainsi on vit s'élever des maisons d'habitation de cinq étages, même là où l'espace disponible était tellement exigu



VIENNE. IMMEUBLE A APPARTEMENTS. COUR INTERIEURE. ARCH. THEISS & JAKSCH

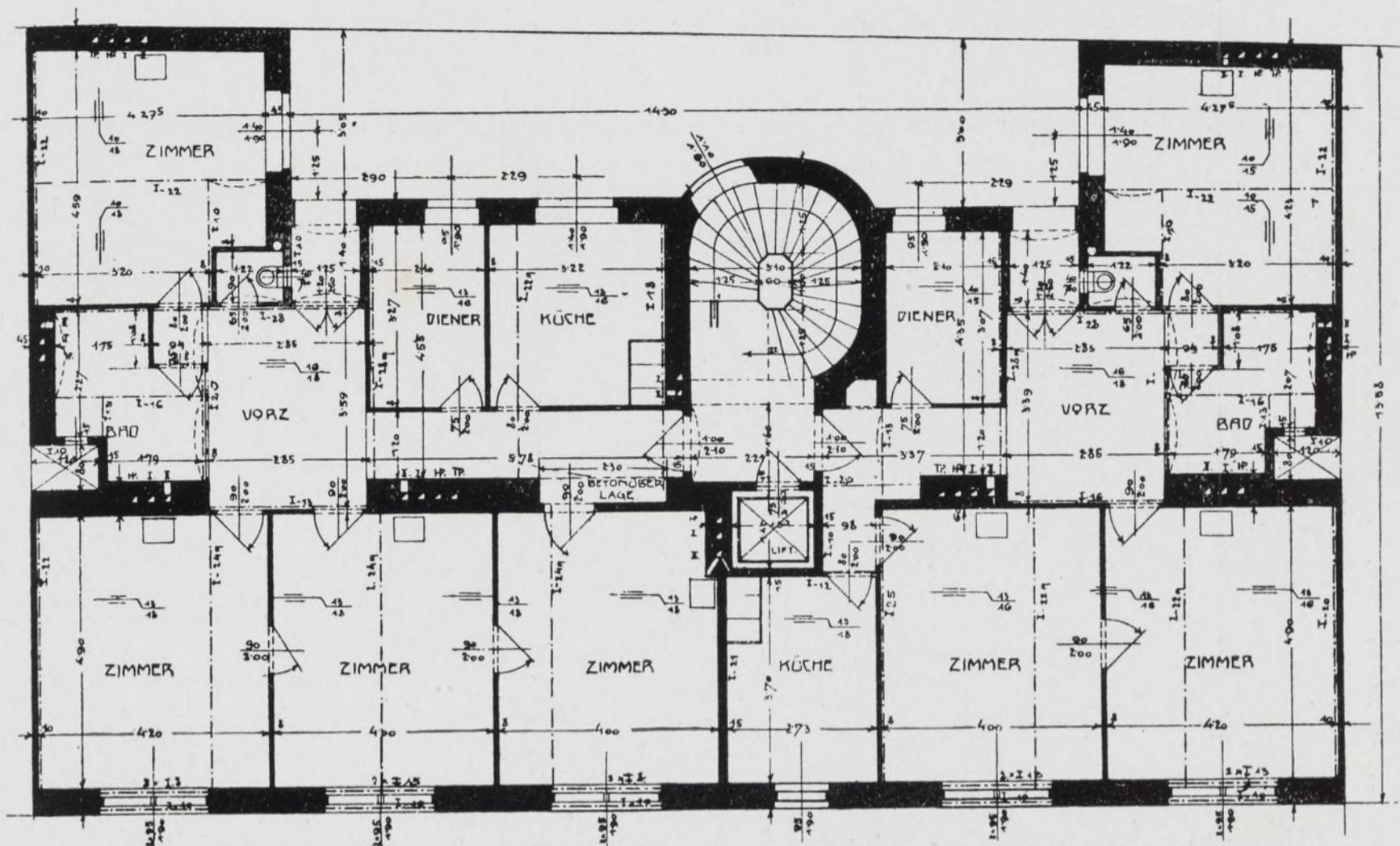


VIENNE. X<sup>E</sup> DISTRICT. IMMEUBLE A APPARTEMENTS. PLAN. ARCH. PROF. THEISS & JAKSCH

que l'aménagement des logis dut être réduit au minimum, tandis que cours et jardins furent supprimés totalement

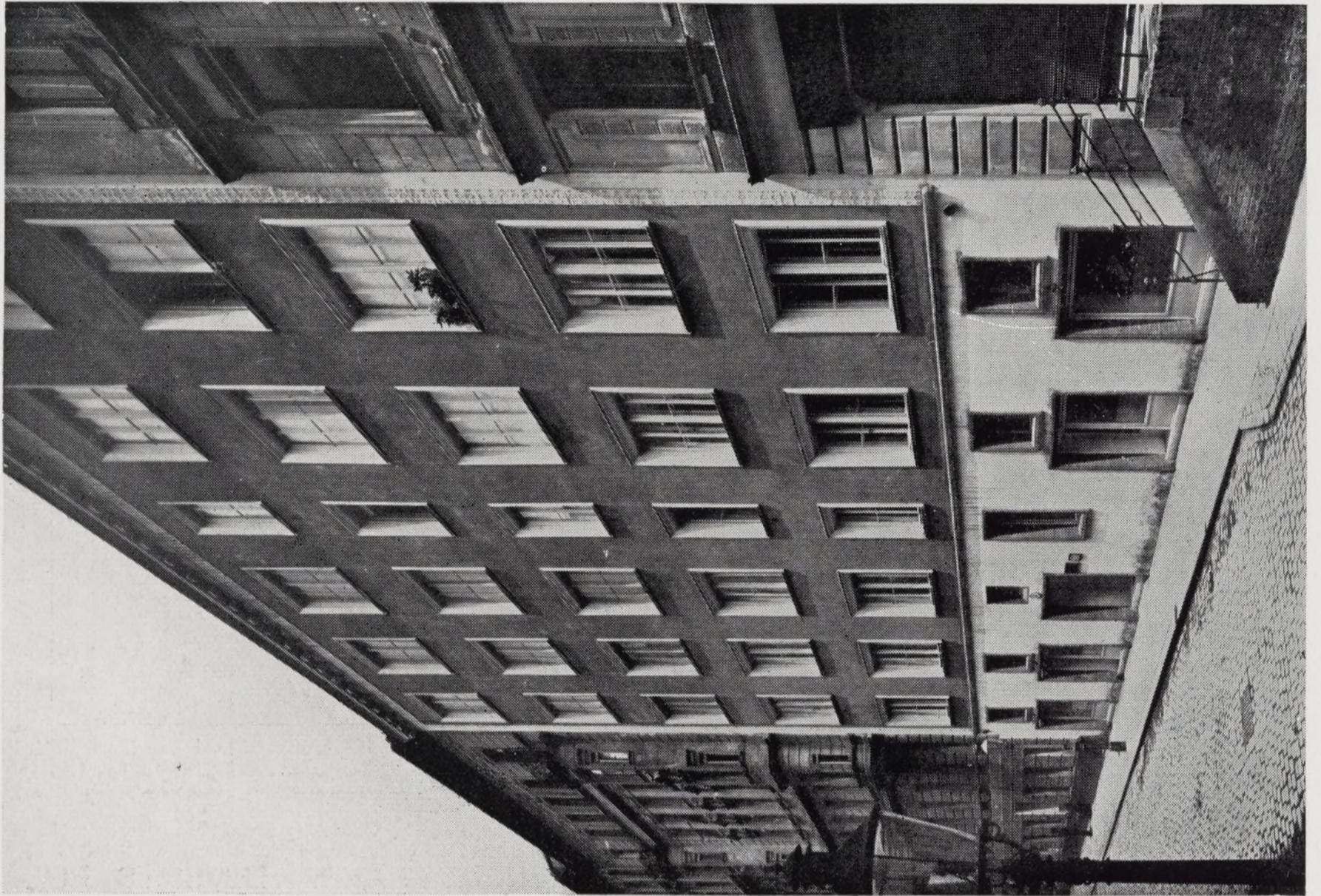
Dès l'année 1880, un certain nombre de maisons à appartements multiples furent érigées, mais ces efforts péchaient contre les lois élémentaires de la ventilation, de l'éclairage, de l'hygiène.

L'architecte Otto Wagner a été le premier qui tenta de remédier à ce piteux état de choses. Il soutint une lutte ardue contre les règlements sur la construction et parvint, au début de notre siècle, à doter la capitale de trois vastes immeubles réellement modernes. Tout en n'approuvant pas certaines décorations et fioritures extérieures, qui se ressentent trop de l'ère de la Sécession, on ne peut nier que la maison de la Neustiftgasse entre autres, est au-dessus de toute critique ; elle réunit pratiquement et

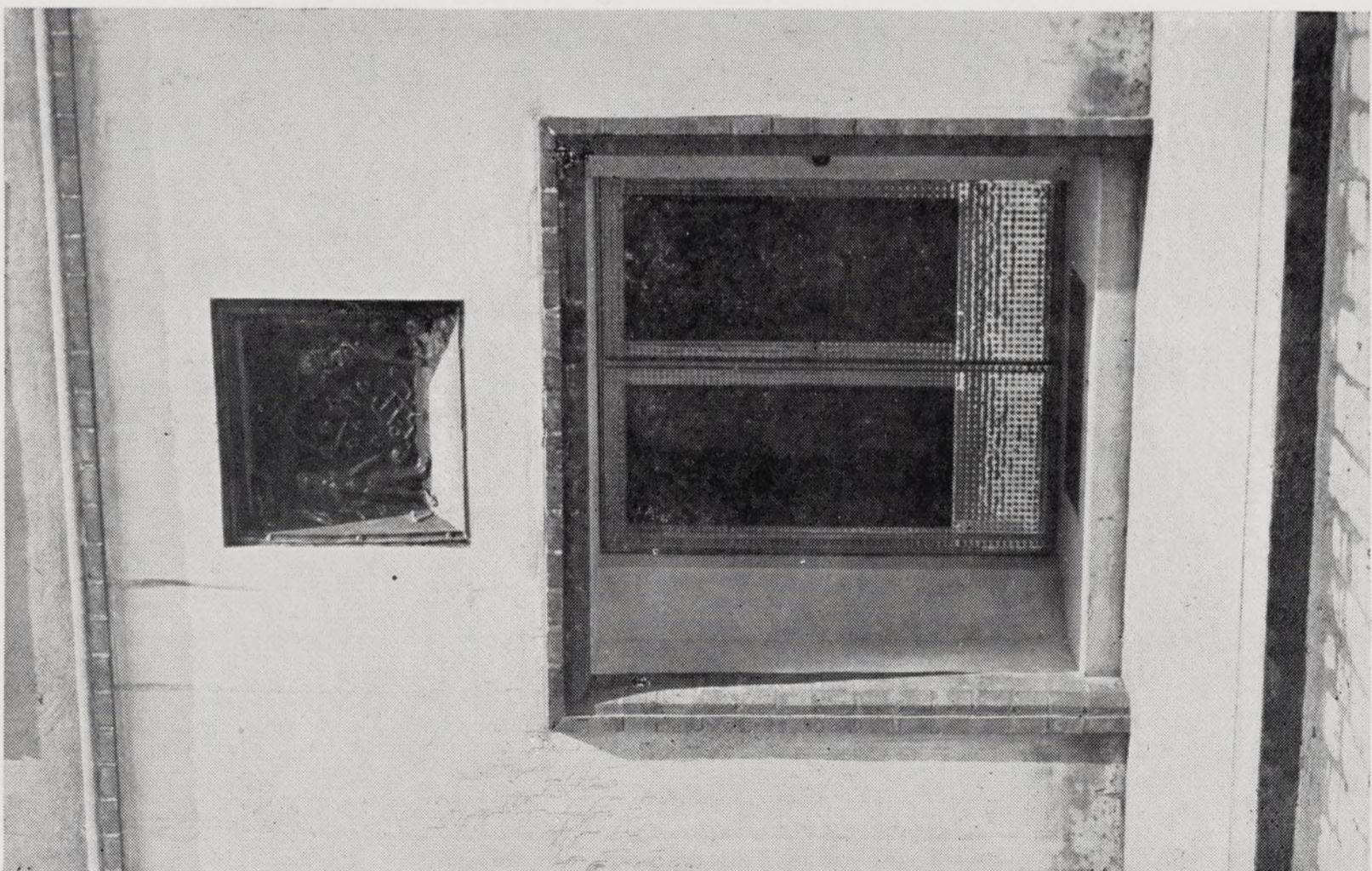


VIENNE ■ LANGRUBERSTRASSE ■ IMMEUBLE A APPARTEMENTS POUR CLASSES MOYENNES ■ PLAN ■ ARCHITECTE HUGO GORGE

harmonieusement tout ce qui est utile au bien-être des locataires. Deux jeunes architectes, Robert Orley et Hugo Gorge, ont construit dès 1913 et 1914, des maisons à appartements d'envergure modeste, mais délicieuses de ligne, de proportion et d'agencement. Elles ne contiennent que deux appartements par étage, mais disposés de manière à recevoir un maximum de soleil et de lumière et un minimum de poussière. Les années qui suivirent mirent fin à l'impulsion individuelle, et dès 1919 le manque d'habitations se fit sentir avec une acuité intense. Avant la guerre on construisait en moyenne 9000 habitations par an. Lorsque, par suite de la guerre, l'initiative privée s'arrêta complètement, les efforts municipaux en vue d'obvier à cette pénurie effrayante, ne purent parer à une véritable calamité. Celle-ci alla grandissante, entre les années 1919 et 1929, où 37.860 mariages furent conclus au delà du nombre de mariages correspondant à un même laps de temps avant la guerre.



VIENNE. LAINGRUBERSTRASSE. FAÇADE DE L'IMMEUBLE. ARCH. HUGO GORGE



PORTE D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE



IMMEUBLE A APPARTEMENTS  
LAINGRUBESTRASSE ■ UN DES  
PALIERS.

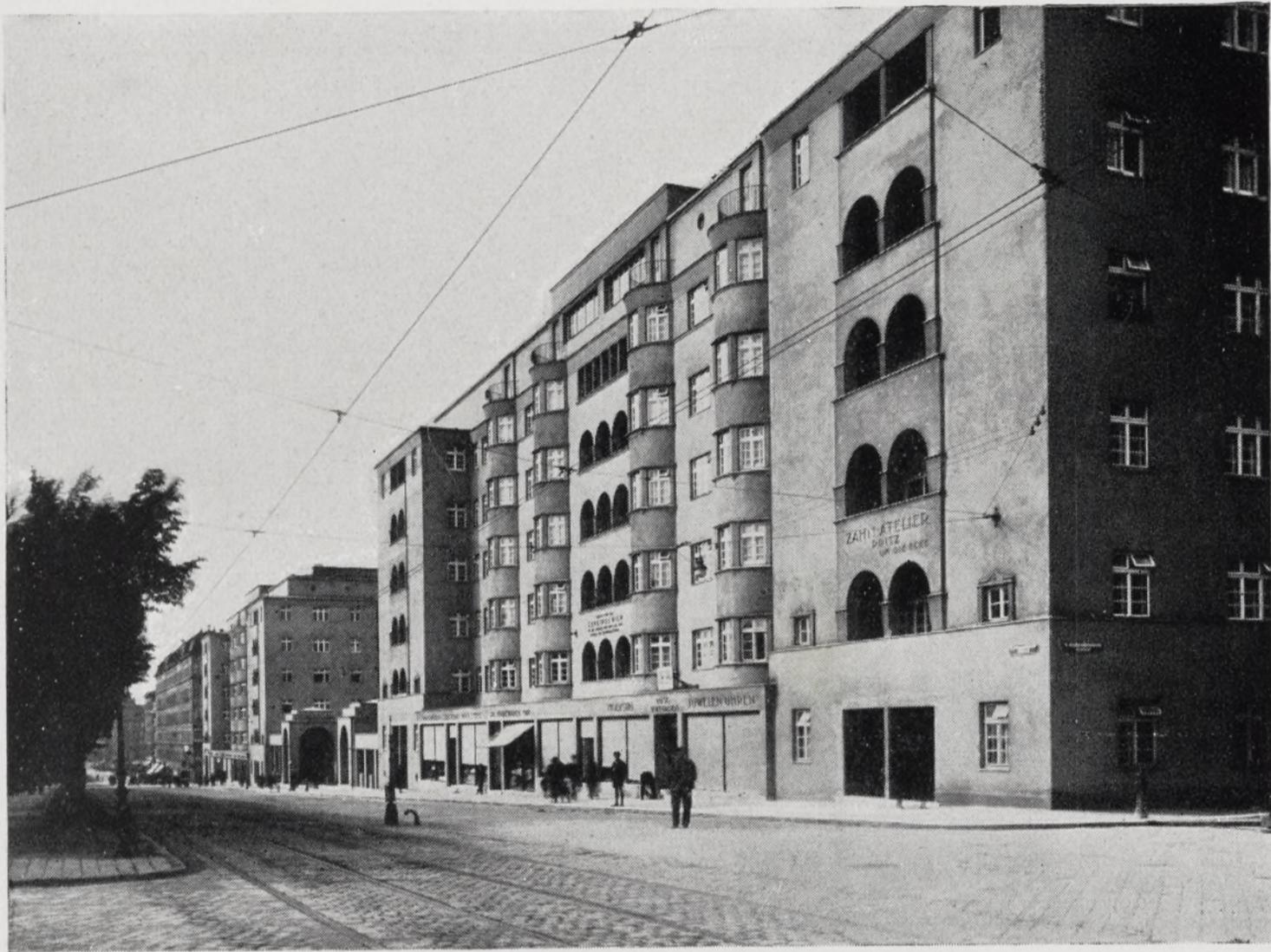
C'est alors que nous voyons des fonctionnaires, des employés et bien d'autres encore, loger avec leur famille dans des wagons de chemin de fer hors d'usage.

Aux grands maux les grands remèdes.

Afin de rassembler les capitaux indispensables pour construire, la Municipalité de Vienne, vote en 1923, un impôt spécial, dit „Contribution pour la construction de Logements” (Wohnbausteuer); le rendement intégral en est affecté aux habitations nouvelles.

Cet impôt est progressif : les petits logements ne sont que très faiblement grevés, tandis que la contribution augmente au prorata de l'importance du logis.

Une autre manière de trouver l'argent nécessaire, consiste à retrancher le nombre de chambres occupées par les locataires d'appartements ou de villas, et de leur imposer comme co-locataires des personnes désignées par la municipalité. Cependant cette obligation peut être évitée moyennant un



FACADE SUR MARGARETHENGURTEL

VIENNE ■ V<sup>E</sup> DISTRICT ■ COMPLEXE D'APPARTEMENTS  
„REUMANNHOF” ■ ARCHITECTE HUBERT GESSNER



COUR DE CIRCULATION INTÉRIEURE

VUE DU MARGARETHENGURTEL



VIENNE ■ V<sup>E</sup> DISTRICT ■ LE REUMANHOF ■ ARCH. H. GESSNER

versement déterminé, au fonds de logement. (Wohnaufbaufund).

Par ces deux voies on parvint à recueillir des sommes considérables à l'aide desquelles, dès 1923, le Conseil Municipal de Vienne élabora un vaste programme de „Housing” qui prévoyait la construction de 25.000 logements, à terminer pour 1928.

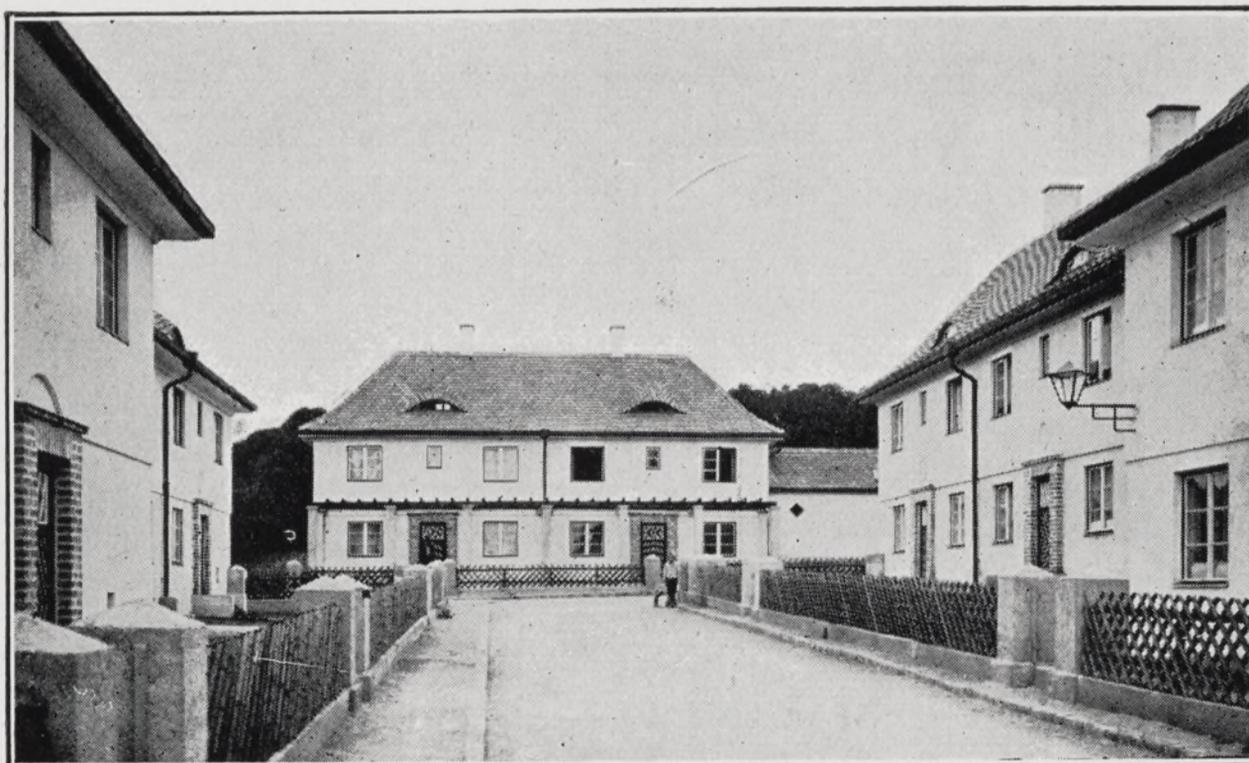
La réalisation de ce projet s'est poursuivie avec une rapidité telle, qu'en 1926 lors du Congrès qui s'est tenu à Vienne, 21.400 logements étaient non seulement terminés mais habités. En plus, 3500 maisons groupées en cités jardins étaient sous toit à cette date. Cette magnifique activité ne s'est pas ralentie.

La Municipalité a installé ses propres briquetteries, ses chantiers, ses ateliers de charpentiers, où on ne fait usage que de matériaux de choix. Le premier édifice destiné aux classes moyennes, dû à l'architecte Otto Polak-Helwig, forme un énorme complexe aux terrasses suspendues, où les habitants peuvent se recréer en plein air. Les appartements sont au nombre de 220, dont une moitié à deux chambres plus cuisinette et petite dépendance, et l'autre moitié à une chambre avec cuisinette. Le chauffage

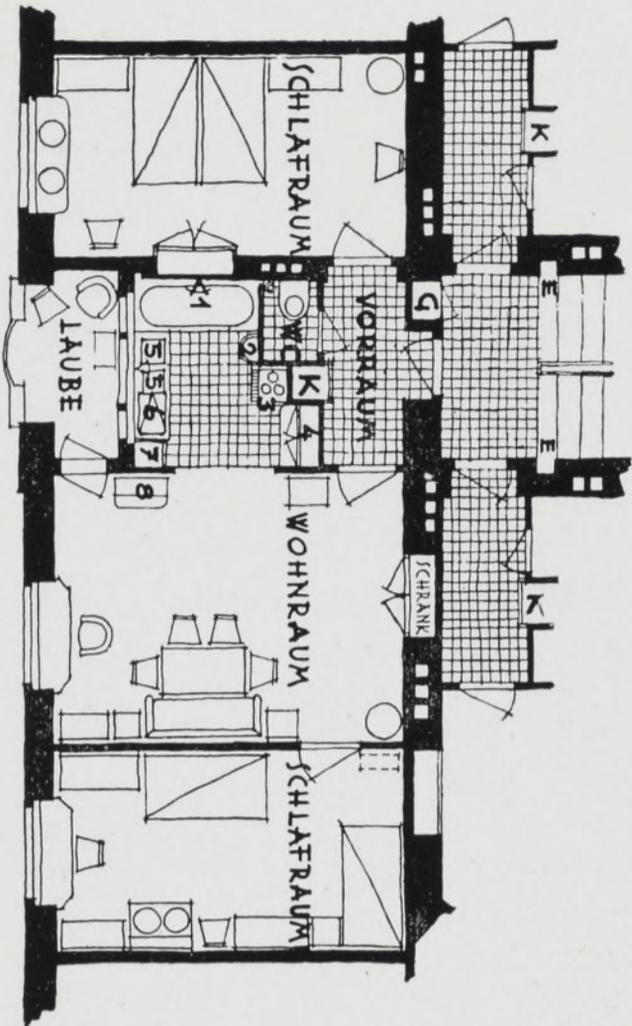


ARCH.  
KARL  
KRIST

VIENNE. XI<sup>E</sup> DISTRICT. GRILLGASSE. COMPLEXE D'IMMEUBLES  
A APPARTEMENTS ■ LES COURS INTÉRIURES

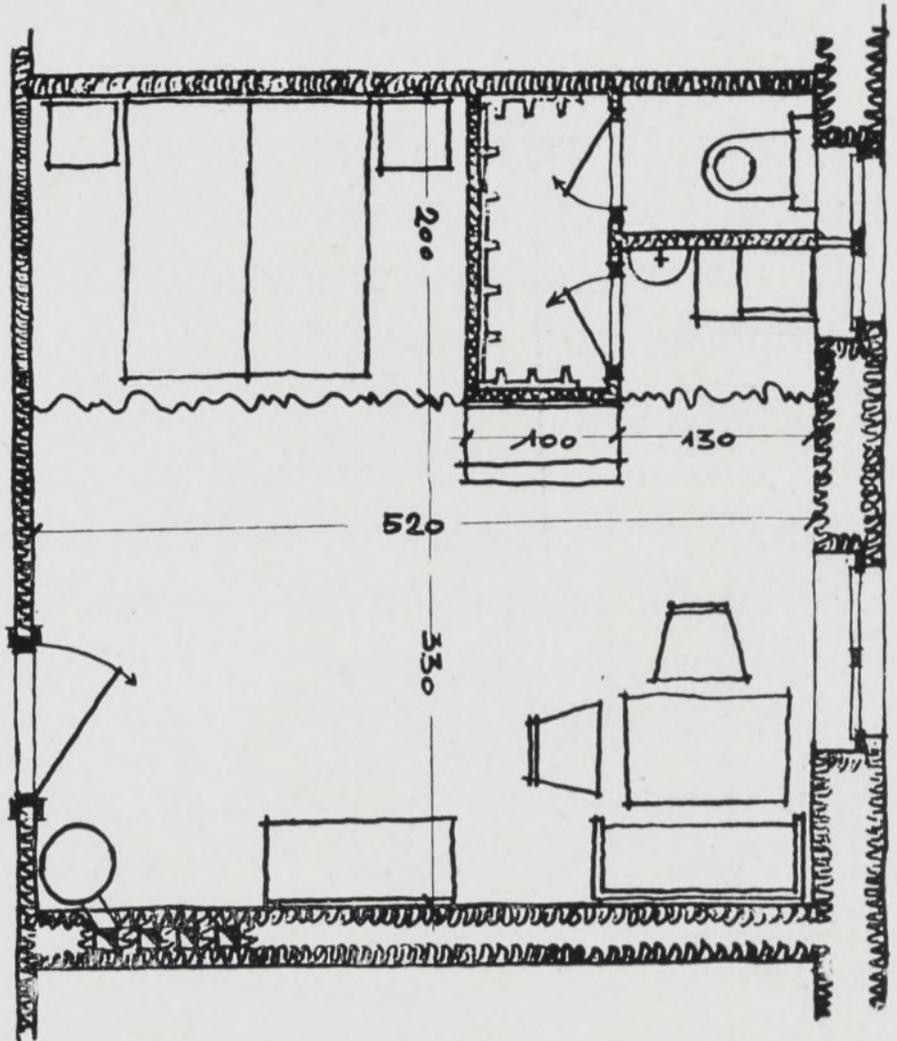


VIENNE. FAUBOURG  
JARDIN DE  
HERMESWIESE



APPARTEMENT POUR CLASSES MOYENNES ■ VIENNE XVII

ARCHIT. OTTO POLAK-HELG



APPARTEMENT D'UNE CHAMBRE AVEC NICHE. CUISINE. VIENNE VE

central et tous les aménagements pratiques n'y manquent pas. Les locataires exploitent eux-mêmes toute l'entreprise. Un comité choisi parmi eux, arrête le menu de chaque jour, qui se prépare dans une cuisine centrale, tandis que les repas se prennent soit chez soi, soit dans la salle à manger commune. Les résultats obtenus sont excellents. Les bâtiments sont pourvus de vastes buanderies où la besogne et les frais sont réduits au minimum. Il y a des bains-douches, et un certain nombre de chambres de bains séparées, des garages, un jardin d'enfants : les petits sont sous la surveillance d'institutrices frœbeliennes, payées par la Ville. Le prix du loyer est modeste, et conforme à la Loi des Loyers Restreints, à laquelle la Municipalité est soumise pour toutes les maisons qu'elle construit. Un autre édifice à appartements multiples également destiné aux classes moyennes, est dû aux architectes Theiss et Jaksch. Situé dans un site des plus salubres, ayant vue sur une chaîne de montagnes, face au midi, il couvre un espace de 3954 m<sup>2</sup> dont 41% sont réservés au jardin. Il y a 8 grands appartements, 88 moyens et 39 petits, 19 magasins, 54 ateliers, une belle bibliothèque, des bains, des buanderies et séchoirs fonctionnant à l'électricité.

Le jardin d'enfants est tout à fait délicieux d'agencement : une large terrasse leur permet de s'ébattre à leur aise en plein air. Une salle spéciale est aménagée pour leurs collations ; une autre sert, aux grands comme aux petits, pour les représentations cinématographiques.

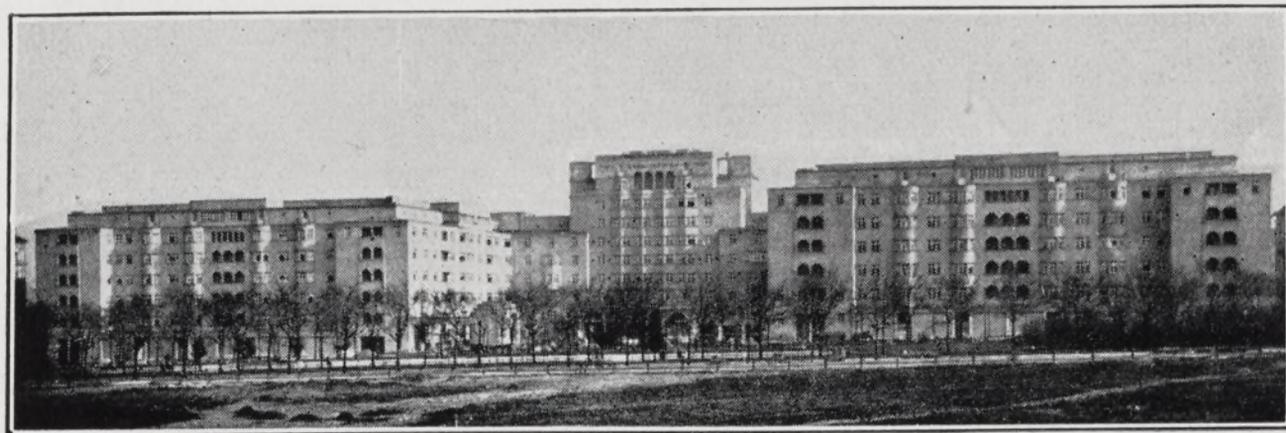
La place nous manque pour décrire le „Fuchsenfeldhof” et le „Reumannhof”. Les nombreux clichés qui accompagnent cet article — et que nous devons à l'obligeance de la Municipalité de Vienne et de notre confrère „The Architect's Journal” — permettent de se rendre compte des mérites, architectural et social, de ces formidables complexes.

Leur réalisation, qui comporte au total 26000 appartements, des bains publics, sanatoria, crèches et hopitaux, montre le puissant esprit d'entreprise, l'activité tenace et clairvoyante du bourgmestre Karl Seiz et du Collège de Vienne.

S. Chandler



VIENNE ■ VUE DU  
FUCHSENFELDHOF



VIENNE ■ VUE DU  
REUMANNHOF

## L'ARCHITECTURE EN BELGIQUE

„La Cité” est heureuse de présenter, en ce deuxième article de sa chronique documentaire, un important travail dû à l'architecte E. Simon, S. B. U. A. M. et S. C. A. B.

Il s'agit de la transformation, ou de l'adaptation à un programme moderne, d'une vaste villa située dans la banlieue méridionale de la capitale (Chaussée de La Hulpe).

Pour l'extérieur, on se rendra compte, par les photographies ci-contre mieux que par toute description, de la saine métamorphose qu'a fait subir l'architecte à l'ancienne habitation construite vers 1880, morose, trop classiquement ordonnée en sa façade antérieure, sans souci d'ordre ni de décence en sa façade postérieure. Actuellement l'ensemble offre une composition claire, fort agréable à l'œil et à l'esprit ; des volumes simples, nettement accusés ; des détails parfaitement mis au point, tel ce porche d'entrée peut-être trop décoratif encore, mais qui relie heureusement un élément ancien, sorte de portique à balustrade, avec la construction nouvelle.

Dans la réalisation de ce travail, l'architecte a tenu à utiliser le plus possible les secours que lui offrait l'habitation ancienne. Ainsi les fondations et les murs principaux, après examen, ont été maintenus ; ces derniers étant, naturellement, soumis à une composition nouvelle. Seuls l'avant-corps de la façade postérieure et les murs formant le second étage ont été constitués de toutes pièces.

Nous donnons ci-après les grandes lignes du programme de la villa actuelle :

Sous-sols : caves diverses, chauffage et cuisines, celles-ci en façade postérieure, abondamment éclairées et aérées et pourvues d'un équipement rationnel.

Rez-de-chaussée : grand hall d'entrée, les dépendances sanitaires, les bureaux respectifs du maître et de la maîtresse de maison. En façade postérieure, les pièces de réception et d'habitation.

Premier étage : les pièces privées et chambres à coucher des occupants ; ces dernières pourvues chacune d'un cabinet de toilette et d'une salle de



TRANSFORMATION D'UNE VILLA A BOITSFORT BRUXELLES (CHAUSSÉE DE LA HULPE) FAÇADE NOUVELLE VERS LE JARDIN. ARCHITECTE E. SIMON. BRUXELLES

bain.

Ajoutons qu'en outre les communs ont été aussi transformés, et mis en harmonie avec l'habitation; ils contribuent à l'ensemble intéressant de cette vaste cour qui sépare l'habitation de la chaussée.

Détails pratiques : le gros œuvre est en briques, anciennes pour la plus grande part des façades, et recouvertes d'un enduit rugueux. Cet enduit est traité en ton clair pour la partie supérieure, plus foncé pour le sous-bassement et le rez-de-chaussée.

La transformations et l'aménagement total de la villa et des communs ont couté 385.000 francs.

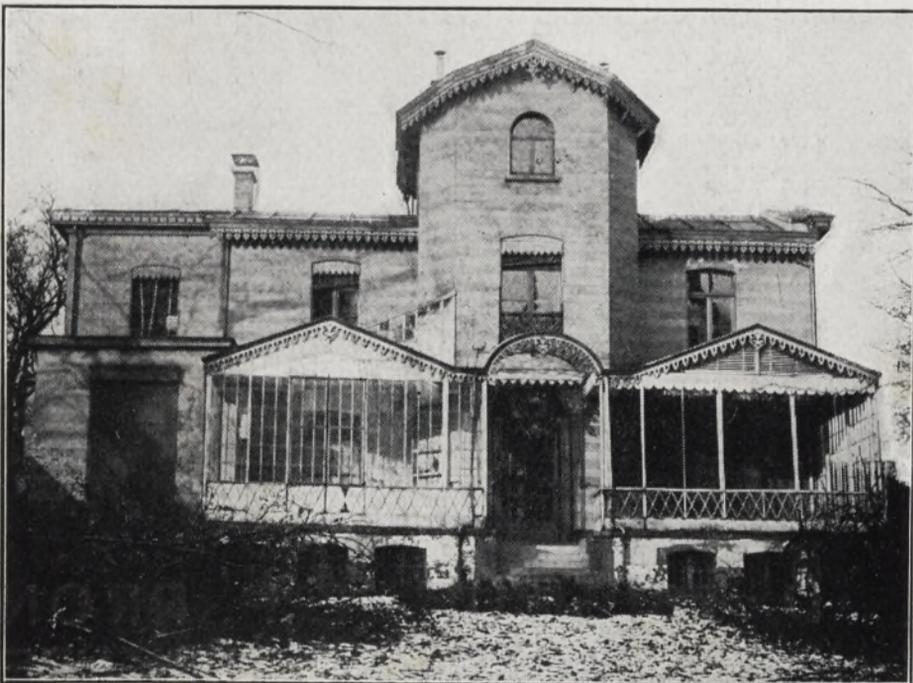


L'ALLÉE D'ARRIVEE ET  
LE PORCHE NOUVEAU



DÉTAIL SUR LE PERRON  
DE LA FAÇADE POSTÉRIEURE

Comme on peut s'en rendre compte, l'architecte Simon eut à résoudre un problème d'une ampleur qui dépasse le problème de l'habitation courante. Il s'en est tiré tout à son honneur, et son œuvre peut assurément être donnée en exemple à ceux qui auraient à aborder un travail équivalent. Cela nous vaut, dans l'effrayante banalité de la banlieue bruxelloise, une nouvelle construction, vraiment architecturale, sobre et d'une belle distinction. Nous ne regretterons qu'une chose : qu'il n'ait pas été donné à l'architecte de mettre en réalisation le projet d'aménagement du jardin, projet qu'il avait conçu pour étendre à l'ensemble de la propriété l'harmonie de l'habitation, unie intimement aux arbres remarquables et à l'espace environnants.



VUE POSTÉRIEURE DE LA VILLA  
AVANT SA TRANSFORMATION

devant l'assaut de l'organisation collective moderne, des peuples de culture essentiellement latine, « classique », en opposition à la supériorité des races germaniques et anglo-saxonnes (1) (les ingénieurs américains, les architectes allemands, hollandais, suisses, autrichiens). En matière d'art plus individualiste (lettres, peinture et sculpture) cette manière de règle serait plus difficile à établir, évidemment. Quant au point de vue social, il paraît incontestable que les peuples latins sont dépourvus de ce « génie d'organisation » qui dirige la vie collective des nations du nord (2).

Et voici déjà une suggestion de l'utilité de la constatation de Paul Dermée: l'enseignement. Ce n'est pas d'aujourd'hui que de savants biocrates (même latins, comme le Dr Toulouse) ont dénoncé l'insuffisance de ce fameux enseignement des « humanités classiques », proposant qu'on prenne un plus grand souci de formation scientifique, à l'exemple des peuples du nord. La culture classique nous a valu l'amour du verbiage, de l'emphase et trop d'anarchie individualiste (politiciens et avocats...) qu'il faut bien qu'on songe un jour à y compenser par quelque labeur réel, par des actes. Et ici l'influence des sports que pratiquent les nations nordiques (non pour le désir d'exhiber des phénomènes, mais bien pour établir l'équilibre des activités de l'homme), pèse d'un poids énorme.

Nous ne savons que trop, nous architectes, combien sont exceptions les réalisateurs latins : Le Corbusier (Suisse d'ail-

(1) Russes, peut-être. Attendons encore quelque peu. Les Russes, dit P. Dermée, sont encore trop infestés d'orientalisme. Leur théâtre a, en tout cas, déjà fait plus que ses preuves. Architecture et cinéma suivront, sans doute?

(2) D'ailleurs, il ne faudrait pas juger du « sens moderne » des peuples nordiques exclusivement d'après ce qui s'écrit, ni même d'après ce qu'ils réalisent. Il est indispensable d'avoir vécu chez eux, et d'avoir pris part à leur activité quotidienne. Vivre chez les latins ensuite et comparer.

leurs), Lurçat, Garnier, et les nôtres. Et combien est prospère l'architecture vivante en Allemagne, en Suisse, en Hollande.

Nous pourrions préciser notre point de vue d'architectes en disant que les nations non latines sont infiniment plus ouvertes aux réalisations traduisant l'esprit de notre temps, que les publics de France, d'Italie et de Belgique. Voyez encore ce que déclarait à propos du concours de Genève l'architecte Ivar Tengbom, délégué de Suède. Et ce concours même, en son issue est (lisez M. Nénot, le glorieux vainqueur), par son caractère politique, et par le choix mémorable de « classiques », une preuve accablante de plus contre l'esprit latin!

E. H.

**PIERRE  
ARTIFICIELLE**

**DURBELL**

**373 CHAUSSEE / PIERRE  
BRUXELLES**

**TELEPHONE N° 335.73 DURBELL**

## EXPOSITIONS

L'EXPOSITION « DIE TECHNISCHE STADT » aura lieu à Dresde cette année, en même temps que sera célébré le centenaire de l'Ecole Technique Supérieure de cette ville. L'exposition occupera 34 salles et un terrain de 124,000 m<sup>2</sup>. Les sections suivantes sont adoptées : 1.) les sources premières de la vie technique de la cité (énergies diverses : eau, électricité, houille), les transports et les éléments d'économie politique.

2.) Le « corps » même de la ville : urbanisation, construction (exposition des méthodes modernes, de projets urbanistiques et architecturaux).

3.) Les organismes de la ville : entretien, approvisionnement, communications de toute sorte, etc. (dans cette section : hygiène, police urbaine, secours, etc.).

4.) Une section spéciale est réservée au haut enseignement technique de Saxe. Une sous-section, consacrée aux arts divers, se rattache à la troisième section.

Il est à remarquer que l'Exposition « Die Technische Stadt » est organisée tout à fait indépendamment de l'Exposition « Heim und Technik », qui sera ouverte à la même époque à Munich.

UNE EXPOSITION DU BATIMENT (Deutsche Bauausstellung) aura lieu à Berlin en 1930. L'organisation en est fixée. Une exposition internationale d'urbanisme en sera le point de départ.

LE CONGRES INTERNATIONAL DE L'HABITATION ET DE L'AMENAGEMENT DES VILLES, organisé (sous les auspices du président du Conseil municipal de Paris et du président du Conseil général du Département de la Seine), par la Fédération internationale de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes, se tiendra à Paris, cette année, du 2 au 8 juillet.

Les principaux objets de discussion seront :

1° pour l'habitation : prix de la construction, l'habitation rurale, l'habitation des très pauvres; 2° pour l'aménagement des villes : la densité des habitations et leur masse par rapport aux espaces libres et aux facilités de trafic, les difficultés légales et pratiques dans l'établissement d'un plan de ville et d'un plan régional.

Une Exposition de l'habitation, de l'aménagement des villes et du bien-être social aura lieu durant le Congrès.

PARIS. UNE EXPOSITION INTERNATIONALE DU BATIMENT, DE L'HABITATION ET DES ARTS DECORATIFS aura lieu à Paris (Magic-City), du 2 au 26 juin prochain. Pour renseignements s'adresser au Comité, 63, avenue des Champs-Élysées, Paris.

## CONCOURS

SAN DOMINGO. « COLOMBUS MEMORIAL LIGHTHOUSE ». — L'Union pan-américaine ouvre un grand concours international pour l'élaboration des plans d'un phare géant à ériger à San Domingo, capi-



### Sous-Toitures en Ciment Armé

ECONOMIQUES ET TRES LEGERES

formant plafond isolant pour ardoises, tuiles, zinc et ardoises artificielles, fabriquées en béton spécial empêchant la formation des condensations. La sous-toiture est pourvue de latteaux d'attache en béton pour la toiture et se place sur chevrons en béton, en bois ou en fer distants à 1 m. d'axe.

**Voliges en ciment armé spécial clouable**  
pour ardoises naturelle et artificielle

S'adresser : **F. PEETERS** Société Anonyme  
7, AVENUE DES NATIONS, BRUXELLES  
Téléphone : 407,55

Milliers de références.

Fabrique raccordée à la gare de Haren-N.



tale de la république du même nom. Le phare sera conçu comme monument destiné à perpétuer la mémoire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Une somme totale de 56,000 dollars est mise à la disposition du jury pour récompenser les vainqueurs de ce tournoi. Ajoutons cependant que la date de remise des projets ainsi que la composition du jury ne nous sont pas encore parvenues. Pour l'instant les programmes doivent être obtenus en s'adressant au Président de l'Union pan-américaine, M. Albert Kelsey, à Washington, D. C.



**NANTES (FRANCE). URBANISATION.** — Un concours est ouvert pour les projets d'aménagement des espaces laissés libres par le comblement des bras nord de la Loire et éventuellement de la dérivation de l'Erdre. Ce concours est librement ouvert à toutes les suggestions.

Primes : 8,000, 5,000 et 3,000 francs. En outre, 9,000 francs sont mis à la disposition du jury pour des primes supplémentaires éventuelles.

S'adresser à l'hôtel de ville de Nantes (Travaux publics). Inscription : 20 francs, qui seront remboursés ultérieurement aux concurrents ayant satisfait aux conditions du concours.

Date extrême de la remise des projets : 11 septembre 1928.



**LIEGE. — EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1930. — CONCOURS D'ARCHITECTURE.** — La mise au concours de la partie décorative des Palais des Mines et de l'Electricité, a provoqué l'envoi de vingt-deux projets : Douze pour les Mines, dix pour l'Electricité.

Une mention toute spéciale revient à M. l'architecte Louis Pée, qui se classe pre-

mier dans les trois concours du Palais de la Métallurgie, des Mines et de l'Electricité.

Palais des Mines. — Le projet de M. L. Pée et celui de MM. les architectes H. Michel, V. Rogister et G. Faniel, sont classés premier ex-æquo. Le jury alloue à chacun de ces deux projets une prime de 3,750 fr.

Le projet de M. M. Graindor et celui du groupe des « Jeunes Architectes Liégeois », MM. G. Dedoyard, E. Moutrieux, F. Marechal, P. Etienne et V. Docquier, sont classés troisième ex-æquo avec chacun une prime de 500 francs.

Palais de l'Electricité. — Le projet de M. L. Pée a été jugé premier d'emblée et à l'unanimité. Une prime de 5,000 francs lui est accordée.

Le groupe des « Jeunes Architectes Liégeois » qui, dans les autres concours, a vu trois de ses projets primés, se classe second avec une prime de 2,500 francs.

Monsieur Graindor est classé troisième ex-æquo avec MM. les architectes Michel, Rogister et Faniel, dont les noms ont été cités en tête de liste pour le Palais des Mines. Chacun de ces deux projets obtient une prime de 500 francs.



M. J. B. LAUWERS, notre confrère de Malines, a reçu, par arrêté royal du 31 décembre 1927, une bourse de 15,000 francs, pour sa participation au concours du Prix de Rome de cette année (celui-ci ainsi qu'on sait, n'a pas été décerné). Le jury était composé de MM. Lambotte, R. Acke, L. Govaerts, H. Lacoste, V. Reuter, H. Van de Velde, M. Winders et A. Liénaux.

L'architecte Lauwers, dont les directives s'orientent dans un sens définitivement moderne, a bien voulu nous réserver pour un prochain numéro un choix de ses travaux.



**PRIX ANNUEL VAN DE VEN.** — Le jury a décerné le premier prix à l'architecte

A. Pompe, le second à l'architecte J. J. Eggerickx. Nos vives félicitations à nos confrères.

CONCOURS POUR L'EGLISE DE JAMBES (NAMUR). — Le jury vient d'attribuer la place de vainqueur de ce concours à notre confrère l'architecte E. Simon. Nos sincères félicitations.

INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS DECORATIFS DE L'ETAT. — La visite officielle de l'Institut par les membres de la presse belge et étrangère a eu lieu le vendredi 27 avril dernier. Les travaux déjà considérables réalisés depuis l'ouverture de l'école ont vivement intéressé les visiteurs, ainsi qu'en font foi les articles publiés par la plupart des quotidiens.

A cette activité, déployée sous la clairvoyante direction de M. Henry Van de Velde, par le corps professoral et par les étudiants, « La Cité » consacrer son prochain numéro. Un choix important de travaux d'élèves sera en outre publié.

L'EMINENT ARCHITECTE WALTER GROPIUS, dont nous parlions encore dans notre dernier numéro, se retire à Berlin, abandonnant à son confrère suisse Hannès Meyer (de Bâle), la direction du Bauhaus de Dessau. W. Gropius se propose, en quittant sa carrière d'organisateur et d'administrateur de l'enseignement artistique, de rentrer dans la vie architecturale active. Et nous ne doutons pas qu'il n'accomplisse encore de nombreux travaux où se révéleront ses qualités de puissance et d'audace.

Quant à son successeur, l'architecte Hannès Meyer, déjà professeur d'architecture à Dessau, il est assurément tout qualifié pour occuper les fonctions directoriales. N'a-t-il

pas été le seul qui présenta, à Genève, un projet digne d'être comparé à celui de Le Corbusier?

PARIS. LA CRISE DU LOGEMENT est loin d'être résolue. Environ 200,000 travailleurs vivent dans des conditions anti-hygiéniques, voire immorales. Tandis qu'en Angleterre un million de maisons neuves ont été construites depuis l'armistice (soit une dépense de plus de 300 millions de livres), en France, et plus particulièrement à Paris, on a construit 1,000 logements par an, dont la plupart ne sont accessibles qu'à des gens aisés. En outre, un nombre presque égal de logements fut détruit pour cause d'insalubrité.

Les statistiques officielles concluent que, pour enrayer la crise actuelle, il faudrait 500,000 logements nouveaux, soit une dépense de 15 milliards. Mais on trouve toujours les fonds pour édifier des monuments...

PARIS. CONGRES TECHNIQUE INTERNATIONAL DE LA MAÇONNERIE ET DU BETON ARME. — Le congrès aura lieu du 21 au 25 mai, et comportera entr'autres les sections suivantes :

Etude des matériaux de construction; méthodes nouvelles de construction; hygiène de la construction; outillage; enseignement; organisation; construction moderne et architecture, etc.

S'adresser à la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Maçonnerie et de Béton Armé, 3, rue de Lutèce, Paris.

BRUXELLES. UN STADE POUR LES SPORTS. — On annonce que la ville de Bruxelles et le Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles se sont mis d'accord pour faire construire, au Heysel, c'est-à-dire près de l'emplacement prévu pour l'Exposition,

un stade qui pourra contenir 75,000 personnes. Il s'agit de la construction d'un stade permanent, en matériaux durs. Le stade serait construit pour 1930. On pourrait ainsi donner à Bruxelles, pendant les Expositions d'Anvers et Liège, de grandes fêtes sportives à l'occasion de la célébration du centenaire de l'indépendance du pays.

L'accord en question est celui en vertu

duquel la Société de l'Exposition prend en location les terrains qui lui sont nécessaires pour réaliser les vastes installations sportives qu'elle projette de réaliser pour 1930, terrains faisant partie de ceux que la Ville a reçus elle-même de l'Etat (acte de cession signé le 27 mai 1927) et comportant une superficie de 124 hectares.

**LES CELEBRES**

**CERAMIQUES**

**LE SAPHONX**

**FONDEES EN 1834**

**PRESENTENT  
LEURS NOUVEAUX  
CARREUX CRISTALLISES  
POUR PAREMENT EN:**

**NOIR-METALLIQUE  
JAUNE-ORANGE  
VERT, ORPATINE, BRUN  
ET AUTRES COULEURS  
ULTRA-MODERNES**

**AU WOLUENDAEL N°1 BRUXELLES TELEPHONE 410.36**

BUREAU DE DESSIN DE RECLAMES  
BAUGNIET EN VAN TONDEREN  
RUE D'ARENBERG 17 - TEL : 149.67

## BIBLIOGRAPHIE

LA CONSTRUCTION RATIONNELLE DES HABITATIONS, par W. Lubbert. Beuth Verlag, Berlin. — Ce livre est un plaidoyer décisif pour la standardisation des constructions domestiques. Et ce plaidoyer est basé sur une documentation énorme et très actuelle.

AGENDAS DUNOD 1928 (Editions Dunod, Paris, 92, rue Bonaparte). — Les renseignements pratiques sur tous les problèmes qui se posent aux constructeurs. Travaux publics, béton armé, bâtiment, calculs et législation se rapportant à ces activités.

« CITY PLANNING », l'organe officiel de l' « American City Planning Institute », consacre son numéro de janvier 1928 au développement de l'urbanisme dans l'Etat du Texas (aperçu général, étude particulière des villes de Dallas et de Fort Worth, etc.).

Relevons, en outre, au sommaire du même numéro, plusieurs notes sur l'enseignement urbanistique : 1° M. J. F. Kimball, de l'Université de Dallas, démontre l'urgente nécessité d'un haut enseignement urbanistique basé, non plus, dit-il, uniquement sur les connaissances plus ou moins vastes d'archéologie ou d'histoire, mais bien sur les précises nécessités de notre temps. Nos aînés ont découvert les nouvelles forces de la vitesse, de la machine, des matériaux prodigieux : à nous d'organiser ces puissances pour notre bien-être.

2° La revue fait part à ses lecteurs du cours d'urbanisme, inauguré tout récemment chez nous à l'Institut Supérieur des Arts Décoratifs — cours dont fut chargé notre distingué confrère M. L. van der Swaelmen.

Nous pouvons voir ainsi que les techniciens d'Amérique s'intéressent à tout ce qui est progrès réel, chez eux comme à l'étranger.

« NIAGARA FRONTIER PLANNING BOARD ». Le second rapport annuel sur

cette importante question a été présenté à la Commission de l'Habitation de l'Etat de New-York. Ce rapport, sous la forme d'une luxueuse publication, « décrit le progrès incessant accompli dans l'élaboration du programme de regional planning commencé il y a deux ans. Les provinces d'Erie et de Niagara, leurs capitale, villes et villages coopèrent à ce vaste travail ».

L'importante documentation que constitue le rapport comprend les divisions suivantes :

Exposé des problèmes intéressant les deux provinces Amélioration des conditions d'hygiène Proposition relative à l'administration des ports (lacs); Législation; Bâtiments publics. Communication entre les deux provinces; Question du Pont de la Paix; Projets et réalisations présentes; Parcs, espaces libres et avenues plantées; Plans des réserves du Niagara; Extension des routes automobiles de la province d'Erie; Suppression des passages à niveau; Organisations locales; Propagande, finances et composition de l'association.

## JURISPRUDENCE

PROPRIETE ARTISTIQUE. — OBJET PRODUISANT UNE IMPRESSION D'ENSEMBLE PAREILLE A CELLE QUI SE DEGAGE D'UNE ŒUVRE ANTERIEURE.

Plusieurs confrères nous ont signalé des cas flagrants de plagiat en matière d'architecture. Pareilles pratiques devenant de plus en plus courantes, nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur donnant le résumé d'un jugement en la matière :

Doit être considéré comme auteur d'une œuvre artistique, quiconque, cherchant à charmer les yeux par une combinaison de lignes et de couleurs, a imaginé une forme ou créé un dessin.

La protection légale s'étend à l'œuvre la plus modeste. Les tribunaux, dans l'appréciation du caractère artistique d'une œuvre doivent uniquement tenir compte du but poursuivi par l'auteur, indépendamment du résultat esthétique obtenu.

La contrefaçon n'exige pas une reproduction servile: il y a contrefaçon, dès lors

qu'une œuvre a été conçue et exécutée de manière à produire sur un œil non exercé ou non averti une impression d'ensemble pareille à celle qui se dégage d'une œuvre antérieure, et, par conséquent, à faire attribuer aux deux objets une origine commune.

Hors le cas d'atteinte méchante et frauduleuse portée au droit de l'auteur, il n'y a délit de contrefaçon que si le fait incriminé a été commis avec connaissance (art. 22 de la loi du 22 mars 1886).

Celui qui n'a pas agi avec connaissance peut cependant avoir commis une faute quasi délictuelle qui engage sa responsabilité.

Commet une faute quasi délictuelle, le fabricant de monuments funéraires qui, sans s'être renseigné au préalable, accepte et exécute, alors qu'il aurait dû remarquer que le plan, qui lui était fourni, représentait une réplique d'œuvres placées dans un cimetière de l'agglomération, et pouvant, à raison de leur caractère artistique, invoquer la protection de la loi du 22 mars 1886.

(Civ. Brux., 2<sup>e</sup> ch., 30-11-1926. Journ. des tribun., 23-11-1927.)

## **ORGANISMES**

CONSTITUTION DES BUREAUX OU COMITES DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1928 :

LA SOCIETE BELGE DES URBANISTES ET ARCHITECTES MODERNISTES a constitué comme suit son bureau pour 1928: Président, A. Nyst; Vice-Président, J. J. Eggericx; Secrétaire général : P. Verbruggen; Secrétaire : E. Simon; Trésorier : V. Mares; Membres : Stan Leurs (délégué des membres effectifs); Mme E. Hoeben, M. P. Flouquet et M. Gaspard (délégués des membres affiliés).

SOCIETE CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE. — Composition pour l'année 1928 du Comité-Directeur :

Président : Van Neck, Joseph; Vice-Président : Roosenboom, Albert; Secrétaire :

Hendrickx, Georges; Secrétaire-adjoint : François, Lucien; Trésorier: Neiryck, Frans; Trésorier-adjoint : Van Hall, Henri; Bibliothécaire : Le Bon, Paul; Conseiller : Maukels, Gustave, Président du Comité de Défense Juridique; Puissant, Adolphe, Président du Comité du Tracé des Villes; De Ligne, Jean, directeur de l' « Emulation »; Pelseneer, Edouard, président du Comité des Matériaux; Van Monfort, président du Comité Colonial; Allard, James; Bragard, René; David, Léon; Devos, Pierre; Ghobert, Jules; Nisoli, Ernest; conseillers-suppléants : Callewaert, Albert; Mayné, S.

LA SOCIETE ROYALE DES ARCHITECTES D'ANVERS, Union Professionnelle fondée en 1848, informe que sa Direction est composée comme suit pour l'année 1928 :

M. G. De Ridder, Président;  
M. A. Van Coppemolle, Vice-Président;  
M. W. Van Kuyck, deuxième Vice-Président;  
M. F. Dermond, Secrétaire;  
M. H. Claes, Secrétaire-adjoint;  
M. F. Bollekens, Trésorier;  
M. L. De Mol, Bibliothécaire;  
M. L. Stijnen, Bibliothécaire-adjoint.

L'UNION DES GEOMETRES-EXPERTS DE BRUXELLES, rue Ravenstein, 3. Président, J.-S. Roupinsky; vice-présidents, H. Maeck et A. Granshoff; secrétaire, P. Galand; secrétaire-adjoint, R. Marique; trésorier, L. De Saedeleer; syndics, E. Giot, A. Polderman, A. Vermeulen.

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES ET DESSINATEURS D'ART DE BELGIQUE, réunie en assemblée générale annuelle, dans son local de la Maison du Livre, à Bruxelles, a formé son comité directeur pour l'exercice 1928 comme suit : président, René Bragard; vice-président, Edmond Taelmans; secrétaire, Paul Strang; trésorier, Raymond Gossiaux; bibliothécaires, Van Steenberge et

De Cock; membres conseillers, H. Voets, A. Darche, G. Brunfaut, H. Thibaut, R. Joris.

**A N N O N C E**

■ M. Fernand Bodson nous a fait parvenir sa démission de membre du Comité de Rédaction. Notre confrère — de l'activité duquel nous avons presque perdu le souvenir, depuis le temps où il participait à nos efforts — vient de se rappeler à notre attention par une lettre dans laquelle il se plaint, en termes amers, que nous nous sommes engagés dans une voie décidément trop moderne! Cependant, comme il n'est pas d'usage qu'une revue entre en polémique avec un rédacteur démissionnaire, nous ne publierons pas la lettre de M. Bodson.

DEMANDES, DETENTEURS, DETEN-  
TEUSES DE DEPOT, pour instruments de  
musique, instruments d'enfants et jouets, par  
une maison d'importation de premier ordre.  
J'offre 1,000 à 2,000 francs par mois de  
paiement fixe et de la provision. Demandées  
sont des personnes aptes et expérimentées,  
sachant disposer d'un magasin avec étalage  
et capables de verser comptant une garantie  
de 20,000 à 60,000 francs. Offres par  
lettre :

**REINHOLD,**

Rue de la Toison d'Or, 5, ANVERS

**W**  
**O**  
**C**  
**O**

**etab. E. J. VAN DE VEN**  
**19 RUE LEOPOLD. TEL. 281.17**  
**BRUXELLES-CENTRE**

# EDITIONS "TEKHNE"

<b>LA CITE.</b> Première année. (Rare) . . . . .	fr. 40.—
Deuxième année. (Rare) . . . . .	30.—
3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années . . . . .	20.—

Ces volumes peuvent être fournis reliés en pleine toile moyennant un supplément de 15 francs.

**LA REVUE « TEKHNE »** (série d'avant-guerre), collection complète de la 2<sup>e</sup> année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés . . . . . 40.—

**L'Art et la Société**, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés 50.—

**Le Cœur de la Ville de Bruxelles**, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages . . . . . 4.—

**L'Abbaye de la Cambre**, par G. des Marez . . . . . 4.—

**Paul Hankar (1859-1901)**, par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée . . . . . 4.—

**Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail**, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée . . . . . 4.—

**L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque**, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste . . . . . 2.—

**L'habitation coloniale. Sa construction au Congo Belge**, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée . . . . . 4.—

**Matériaux de substitution dans la construction de maisons**, par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée . . . . . 4.—

**L'architecture hollandaise**, par Luc & Paul Haesaerts. Une brochure illustrée . . . . . 4.—

Il est accordé à tout nouvel abonné de « La Cité », à titre de prime, une réduction de 50 % sur tout achat de livres ne dépassant pas 50 francs.

---

**PRIX DE L'ABONNEMENT** à l'année en cours de la Revue « LA CITE » et de son supplément « TEKHNE » : Belgique, 35 francs. Etranger, 50 francs.

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166,21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

---

# LA CITE & TEKHNE

---

la plus importante revue belge  
d'architecture -  
d'urbanisme -  
et d'art public

LES ABONNEMENTS PRENNENT COURS A PARTIR DU PREMIER NUMÉRO  
ILS DONNENT DROIT A UNE RISTOURNE DE 25 FRs SUR NOS ÉDITIONS

AU PROGRAMME DE CETTE ANNEE :

ARTICLES ORIGINAUX ET ETUDES  
ABONDAMMENT ILLUSTREES SUR

L'ACTIVITE ARCHITECTURALE EN  
BELGIQUE ET A L'ETRANGER.

LA TECHNIQUE URBAINE.

L'ESTHETIQUE DES EXPOSITIONS.

LES HABITATIONS A BON MARCHE.

LES GRANDS TRAVAUX D'ART PUBLIC.

LA PROTECTION DES SITES.

LES PERFECTIONNEMENTS DE  
LA TECHNIQUE CONSTRUCTIVE.

LES INFORMATIONS TOUCHANT LE  
MONDE ARCHITECTURAL,  
URBANISTIQUE, ETC.

---

**L'ABONNEMENT AUX 12 NUMÉROS FRs**  
**A VERSER AU COMPTE CHÈQUES POSTAUX 166.21**

**35**